

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Site Natura 2000 Directive Habitats

Havre de Saint-Germain-sur-Ay - Landes de Lessay



FR2500081



Bilan d'activités 2023



COTENTIN



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Sommaire

Mission d'animation et de concertation..... 3

I. Contrats Natura 2000, MAEC & Charte Natura 20003

1. Contrats Natura 2000..... 3
 - 34/ Contrat « Nettoyage des lasses de mer » - DPM - 2023/2027..... 3
 - 35/ Contrat « Lutte contre l'érosion dunaire » - 2023/2027..... 5
 - 36/ Contrat « Entretien et restauration de landes et de tourbières » - 2024/2028 7
2. Bilan des contrats Natura 2000..... 9
3. Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) 10
4. Charte Natura 2000..... 13

II. Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs 14

1. COPIL 14
2. Réunion avec les partenaires techniques 14
3. Suivi de dossiers / veille 17
4. Révision du Docob..... 21

III. Etudes / suivis 22

IV. Communication/sensibilisation..... 26

SUIVIS SCIENTIFIQUES DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE 28

I. Suivi des espèces d'intérêt communautaire..... 28

1. Triton crêté..... 28
2. Flûteau nageant 29
 - Réserve Biologique Dirigée de La Feuillie 29
 - La Feuillie..... 30
 - Vallée de l'Ay..... 30
 - Pirou 31
 - RBD Vesly-Pissot..... 32
 - Autres stations non revues 32

II. Suivi des travaux de gestion 34

1. Lande communale de Millières..... 34
 - Suivi des travaux de 1998 35
 - Suivi des travaux – contrat Natura 2000..... 36
2. Le Haut-bois, Lessay 40
3. RBD de La Feuillie 40
4. Série écologique de St-Patrice-de-Claids 43
5. Lande de la carrière, Muneville-le-Bingard..... 43
6. Lande communale de Muneville-le-Bingard 44
7. Forêt communale de Pirou 44
8. Lande privée, Pirou 49
9. Lande communale de Lessay (derrière le CPIE) 49
10. Lande communale de Vesly 50
11. Havre de Saint-Germain..... 51

Perspectives 2024 52

MISSION D'ANIMATION ET DE CONCERTATION

I. Contrats Natura 2000, MAEC & Charte Natura 2000

1. Contrats Natura 2000

En 2023, la Région Normandie a lancé deux appels à projets pour le financement des contrats Natura 2000 dans le cadre du nouveau programme financier 2023-2027. **Trois contrats** ont été déposés pour un montant total de 201 840 €.

Tableau 1 : contrats Natura 2000 déposés en 2023.

N° de contrat	Lieu	Intitulé	Signataire	Période	Coût	Remarques
34	DPM	Nettoyage des laisses de mer	CC COCM	2023-2027	119 371,21€	Début des travaux : juillet 2023
35	Dunes de Créances et de St-Germain	Lutte contre l'érosion dunaire	CC COCM	2023-2027	8 734,79 €	Début des travaux : mars 2024. Travaux réalisés en régie
36	Forêts communales : Pirou, Lessay et La Feuillie	Entretien et restauration de landes et de tourbières	CC COCM	2024-2028	73 734,50 €	Calendrier des travaux conservé malgré la tempête Début des travaux : automne 2024
TOTAL					201 840,50 €	

34/ Contrat « Nettoyage des laisses de mer » - DPM - 2023/2027

Lieu : DPM (dunes et havre). Ce contrat se trouve sur 3 sites Natura 2000

Parcelle(s) : -

Linéaire total : 15,8 km

Contractant : CC COCM

Durée du contrat : 2023-2027

Habitat(s) cible(s) : 1210 - Végétation annuelle des laisses de mer,

Cahiers des charges : CDC n°21 « Nettoyage respectueux des laisses de mer » - A32332

Objectif(s) : Maintenir les habitats de haut de plage dans un bon état de conservation en favorisant un nettoyage respectueux des laisses de mer.

Montant de la subvention : 119 371 €

Etat d'avancement du dossier : travaux en cours.

Présentation du contrat

Ce contrat vise à ramasser manuellement et sélectivement les macro-déchets d'origine anthropique (bouteilles en plastique, bidons, etc.) qui s'accumulent sur les laisses de mer. L'objectif est de maintenir les habitats du haut de plage dans un bon état de conservation (objectif F du document d'objectifs). Cette opération correspond à l'action 13a « Nettoyage sélectif et manuel des laisses de mer » du document d'objectifs.



Ramassage de déchets – laisses de mer © CPIE du Cotentin

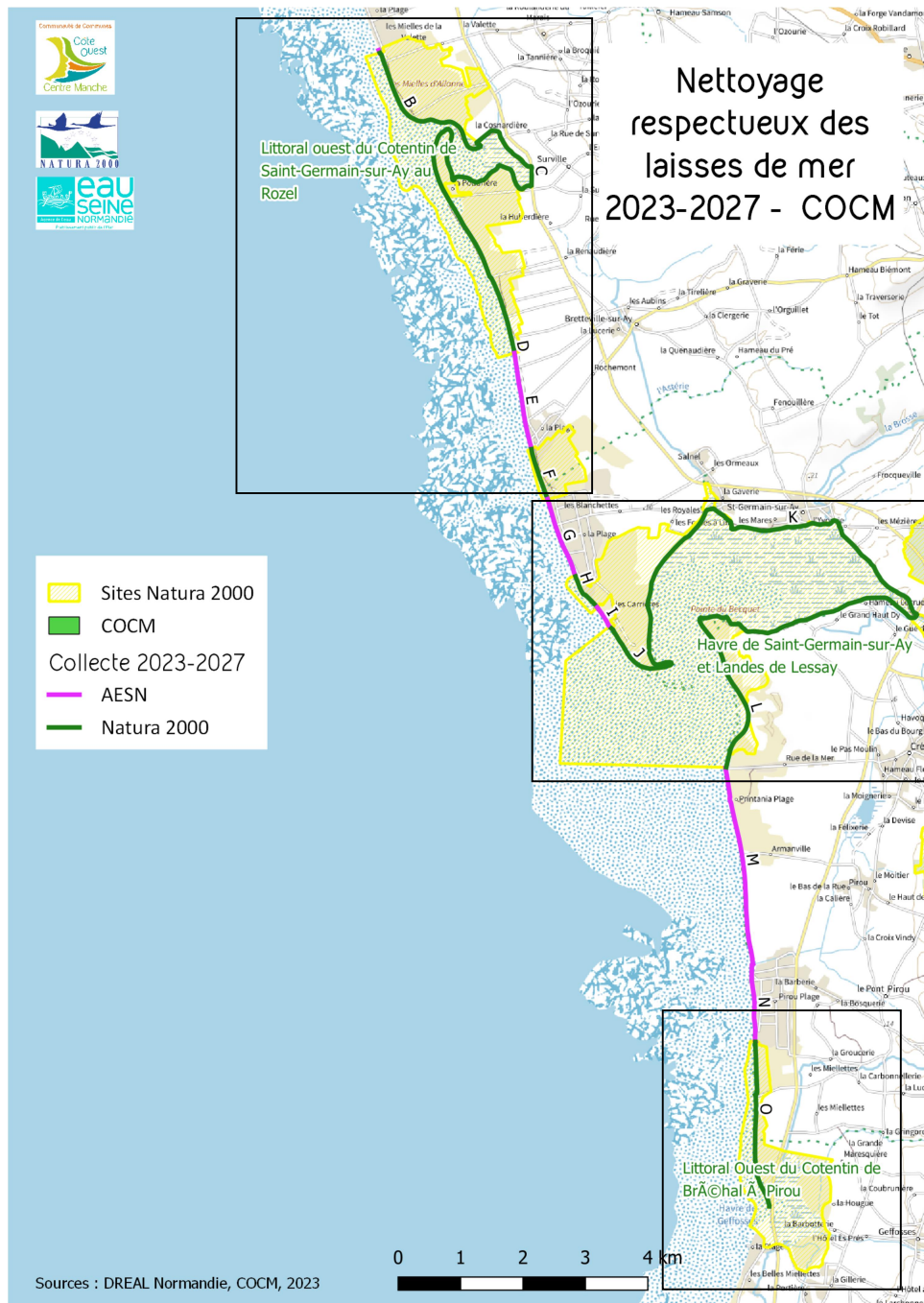


Figure 1 : Localisation des travaux – contrat laisses de mer 2023-2027.

Travaux effectués en 2023.

L'association d'insertion ABEC (Association du bassin d'emploi de Carentan) a réalisé les nettoyages à partir de juillet 2023.

35/ Contrat « Lutte contre l'érosion dunaire » - 2023/2027

Lieu : Dunes de Créances et de Saint-Germain-sur-Ay

Parcelle(s) : Saint-Germain-sur-Ay : AL0001, AN0166 ; Créances : AC0782

Contractant : CC COCM

Durée du contrat : 2023-2027

Habitat(s) cible(s) : 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

Cahiers des charges : Lutte contre l'érosion des milieux dunaires - N29i / A32329

Objectif(s) : restaurer les secteurs dégradés et limiter le risque d'érosion lié à la surfréquentation, limiter le recul du trait de côte en maintenant dans un bon état de conservation cette première barrière naturelle.

Montant de la subvention : 8 735 €

Etat d'avancement du dossier : instruit.

Présentation du contrat

L'action des marées hautes de vives eaux, en particulier lorsque ces grandes marées sont associées avec des tempêtes, contribue à l'érosion des dunes. Ces phénomènes d'érosion sont accentués au niveau des dunes embryonnaires et mobiles par la fréquentation qui conduit à la création de brèches dans le cordon dunaire (siffle-vent, etc.) : les chemins permettant de descendre sur la plage sont généralement perpendiculaires aux dunes. Le vent s'engouffre dans ces passages. Avec le temps, des « siffles-vents » (creusement dans le sable) apparaissent et s'agrandissent.

Travaux envisagés

Plusieurs travaux sont envisagés afin de restaurer les secteurs dégradés et limiter le risque d'érosion lié à la surfréquentation au niveau des dunes de Créances et de Saint-Germain-s/Ay :

- pose de ganivelles,
- aménagement de descentes à la mer,
- pose de fascines.

Ces travaux permettront de limiter le recul du trait de côte en maintenant dans un bon état de conservation cette première barrière naturelle.



Surpiétinement entraînant des brèches au sein du cordon dunaire – 16/03/23

Tableau 2 : travaux envisagés.

Code	Intitulé	Quantité	Période d'intervention
L2	Fourniture et pose de ganivelles	100 ml	Mars/avril 2024 (en fonction des marées)
L3	Canalisation du public – St-Germain	25 ml	
L4	Descente à la mer - Créances	20 ml	
P1	Aménagement d'une descente en écailles de poisson	10 m ²	
P2, P3	Fourniture et pose de fascines pour restaurer deux siffle-vents	10 m ² 15 m ²	



Figure 2 : localisation des travaux – contrat dunes 2023/2027.

Lieu : Forêts communales de Pirou, La Feuillie et Lessay
Parcelle(s) : La Feuillie : OZ92, OZ102, OZ105, OZ106, OZ134, OZ137, OZ139 Pirou : AL0001, AO0026, AO0027 Lessay : OD234
Contractant : CC COCM
Durée du contrat : 2024-2028
Habitat(s) cible(s) : 3110, 4010, 4030, 7110*, 7120, 7150, 6410
Cahiers des charges : CDC n°4 « Gestion par fauche d'entretien » - Mesure A32304 R CDC n°5 « Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » - Mesure N05R/A32305R CDC n°6 « Décapage ou étrépage sur des petites placettes en milieux humides » - Mesure N07P / A32307P
Objectif(s) : maintenir et restaurer des milieux ouverts au sein de ces 3 forêts
Montant de la subvention : 73 734 €
Etat d'avancement du dossier : en cours d'instruction.

Présentation du contrat

Ce contrat a pour objectif de :

- maintenir dans un état de conservation favorable les landes ouvertes au sein des landes boisées : clairières et pare-feux des forêts communales de La Feuillie, Pirou et Lessay.
- rendre fonctionnel deux pare-feux créés par l'ONF (au sein de la RBD de La Feuillie et au sein de la forêt communale de Pirou),
- rajeunir des secteurs tourbeux afin de favoriser certaines espèces protégées comme *Drosera intermedia*.
- favoriser les populations d'Azuré des Mouillères ainsi que les deux hôtes indispensables à son cycle de vie : la Gentiane pneumonanthe et les fourmis du genre *Myrmica*.

Plusieurs travaux sont prévus :

- entretien de pare-feux à enjeux écologiques par broyage mécanique avec export,
- entretien de clairières de landes ouvertes par broyage mécanique avec export,
- restauration de corridors de landes ouverts créés dans le cadre de l'exploitation forestière,
- étrépages pour rajeunir des secteurs tourbeux.

Détails des travaux envisagés

Id	Travaux	Surface	Année
Entretien des pare-feux à enjeux – Pirou et La Feuillie			
→ La Feuillie			
F1 + BC	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export (y compris bande centrale)	5,0 ha	2024
F2	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	3,9 ha	2025
F1	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	4,6 ha	2026
F2	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	3,9 ha	2027
F1 + BC	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export (y compris bande centrale)	5,0 ha	2028
→ Pirou			
F4	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	0,7 ha	2024
F5	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	0,7 ha	2025
F4	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	0,7 ha	2026
F5	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	0,7 ha	2027
F4	Entretien des pare-feux à enjeux biodiversité : export	0,7 ha	2028

Restauration de corridors créés par l'ONF			
→ La Feuillie			
S1	Création d'un corridor : Rognage de souches et broyage de la végétation (coupe réalisée dans le cadre de la gestion forestière)	1,81 ha	2025
	Entretien du corridor, broyage et exportation	1,81 ha	2027
→ Pirou			
S4	Création d'un corridor : Rognage de souches et broyage de la végétation avec export (coupe réalisée dans le cadre de la gestion forestière)	0,3 ha	2024
Entretien des clairières par broyage mécanique			
→ La Feuillie			
S2	Entretien de clairière : Entretien par broyage mécanique avec export	0,4 ha	2024
→ Pirou			
S3	Entretien de clairière : Broyage de la végétation avec export (1er passage)	0,7 ha	2024
S3	Broyage de la végétation avec export (2e passage)	0,7 ha	2027
Etrépages – La Feuillie			
E1	Etrépage 1 : 39 ml x 5 ml	195 m ²	2025
E2	Etrépage 2 : 115 ml x 5 ml	575 m ²	
E3	Etrépage 3 : 8ml de diamètre	200 m ²	
E4	Etrépage 4 : 8ml de diamètre	200 m ²	



Corridors de landes ouvertes à créer – 20/04/23



Clairières de landes à restaurer – 20/04/23

2. Bilan des contrats Natura 2000

Depuis 2009, **27 contrats** ont été signés.

➤ Bénéficiaires

Le **principal bénéficiaire est la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche**. Cette collectivité a signé **14 contrats Natura 2000** depuis 2009. Les autres bénéficiaires sont : des collectivités (CD 50, communes), des associations de gestion d'espaces naturels (CPIE du Cotentin, CEN Normandie), des établissements publics (Conservatoire du littoral et ONF). Deux contrats Natura 2000 ont été signés par des privés (2019 et 2020).

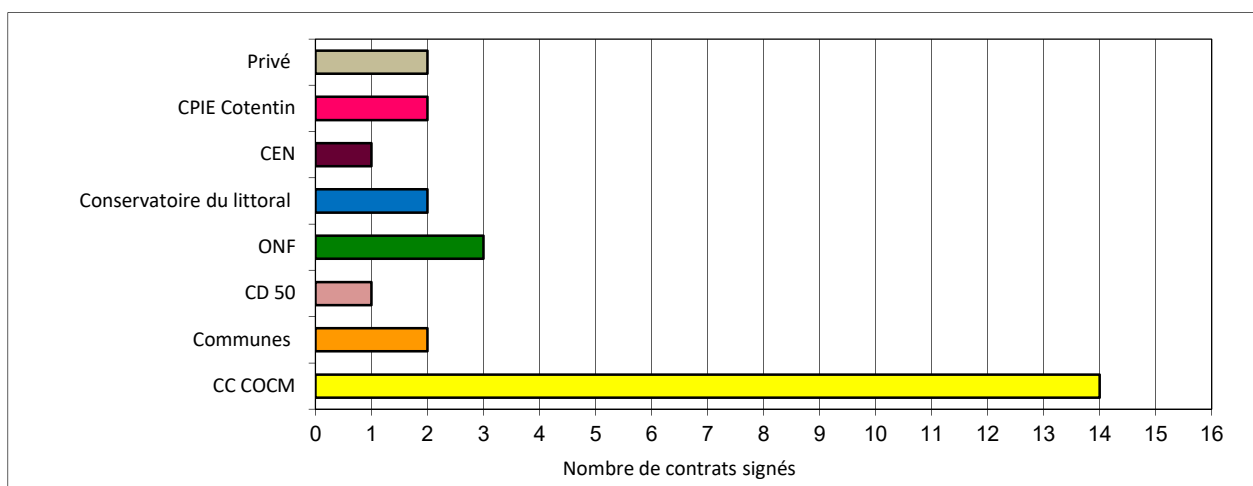


Figure 3 : bénéficiaires des contrats Natura 2000 entre 2009-2023.

➤ Engagements financiers

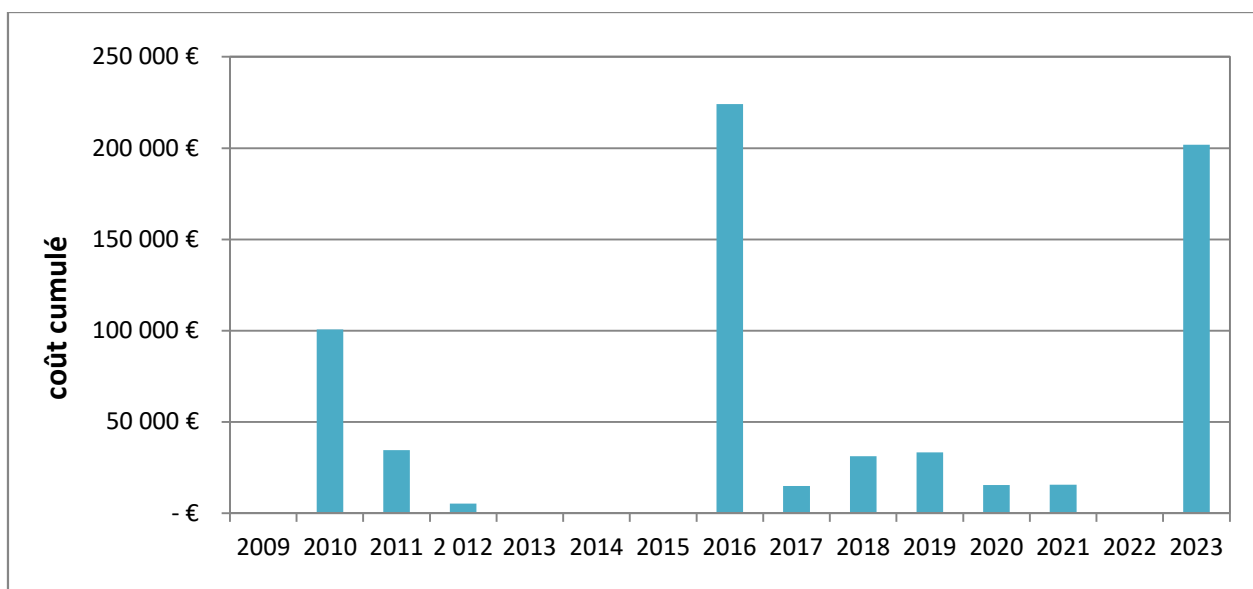


Figure 4 : montant financier des contrats Natura 2000 engagés par année depuis 2009.

Les montants cumulés des contrats Natura 2000 sont inférieurs à 35 000 € / an sauf en 2010 (100 000 €), 2016 (plus de 224 091 €) et 2023 (201 840 €). Ces trois « pics » succèdent à des années où la contractualisation n'était pas ouverte (fin de programmation financière).

3. Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC)

➤ Résultats 2023.

En 2023, **11 exploitants** ont déposés des dossiers MAEC ce qui représente **836 ha soit 68 % de la Surface Agricole Utile (SAU)¹ du site Natura 2000**. Ces MAEC ont été signées pour une **durée de cinq ans**. L'ensemble des contrats souscrits représente un coût annuel de 95 837,00 €, soit 479 185,00 € sur les 5 années de l'engagement.

Tableau 3 : MAEC contractualisées en 2023.

Nom de la mesure	Protection des espèces niveau 3	Surfaces herbagères et pastorales Pré-salé et prairies	Amélioration des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage - Prairie	Amélioration des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage – Pré-salé	Préservation des milieux humides	Préservation des milieux humides par le pâturage	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage - dunes	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage – prés salés
Code mesure	ESP3	PRA1	PRA3	PRA3	MHU1	MHU2	OUV2	OUV2
€/ha	200,00 €	51,00 €	72,00 €	72,00 €	150,00 €	201,00 €	204,00 €	204,00 €
Nb exploitants engagés	6	1	3	1	7	3	1	1
S engagées	94 ha	306 ha	10 ha	306 ha	90 ha	39 ha	60 ha	25 ha
Part de la SAU du site N2000	7,67 %	24,98 %	0,82 %	24,98 %	7,35 %	3,18 %	4,90 %	2,04 %
Coût annuel	18 800,00 €	15 606,00 €	720,00 €	22 032,00 €	13 500,00 €	7 839,00 €	12 240,00 €	5 100,00 €
Coût total (5 ans)	94 000,00 €	78 030,00 €	3 600,00 €	110 160,00 €	67 500,00 €	39 195,00 €	61 200,00 €	25 500,00 €

* : A noter que les mesures ESP1 et ESP3 peuvent être souscrites seules ou adossées aux mesures MHU1, MHU2 et PRA3. Les surfaces contractualisées par mesure ne doivent donc pas être totalisées pour obtenir la somme des surfaces engagées.

¹ La Surface Agricole Utile sur le site Natura 2000 est estimée à 1 080 ha.

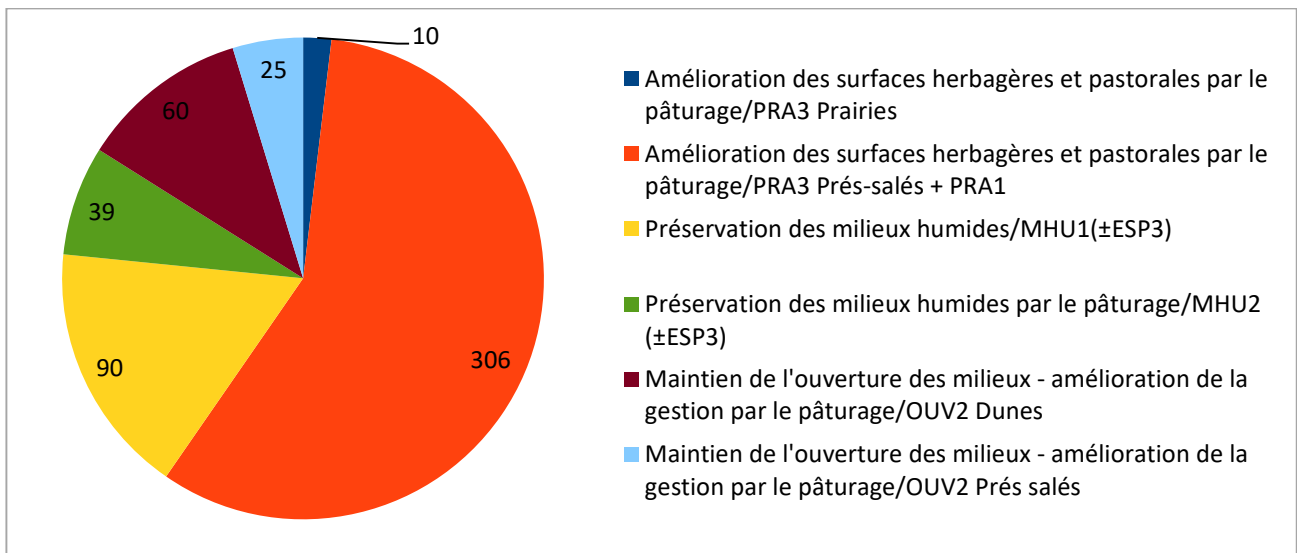


Figure 5 : Surfaces (ha) contractualisées par mesure - PAEC Landes de Lessay 2023.

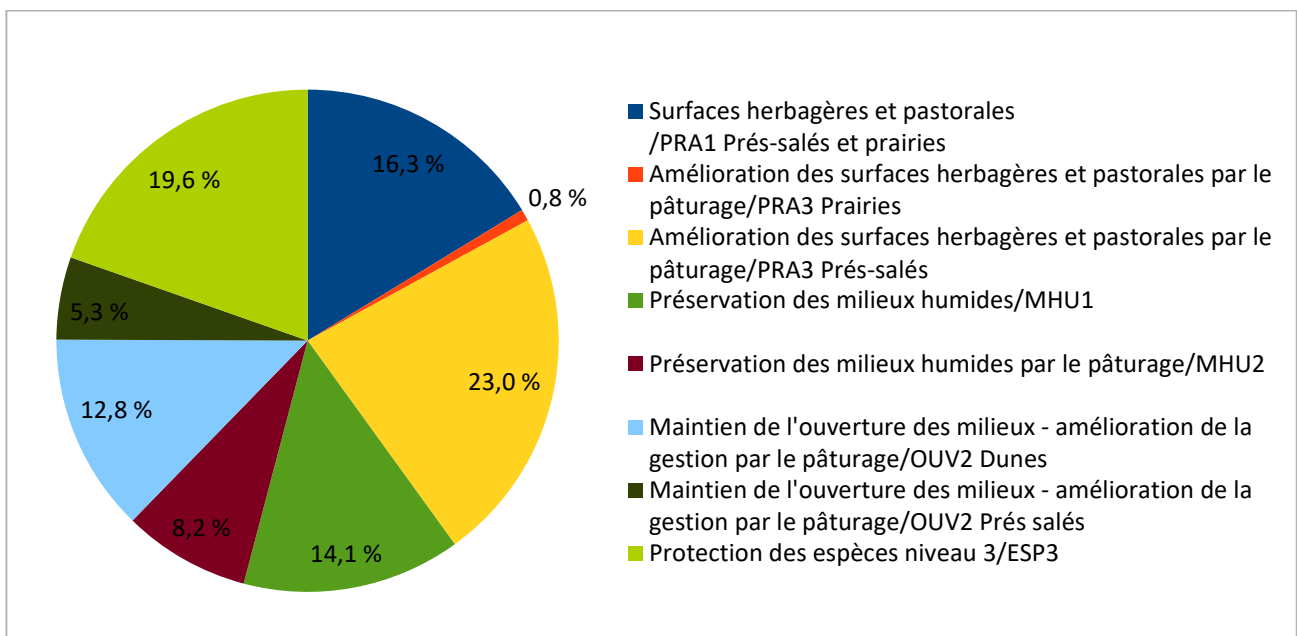


Figure 6 : Part budgétaire des MAEC contractualisées en 2023 - PAEC Landes de Lessay.

➤ MAEC prés salés.

Les éleveurs de moutons dans le havre de Saint-Germain-sur-Ay doivent réaliser un **retrait hivernal de 6 semaines** afin de limiter l'impact du pâturage sur les plantes pendant le repos végétatif. Toutefois, pour lutter efficacement contre le Chiendent maritime, la MAEC « prés salés » autorise un pâturage hivernal sur les zones envahies par le chiendent. Deux éleveurs se sont engagés dans cette action – cf. tableau et carte ci-dessous.

Eleveurs	S (ha)	Nb de brebis	Pression
C. Besselièvre	18 ha	60 brebis	0,5 UGB / ha
J. Legruel	5 ha	17 brebis	0,5 UGB / ha



Figure 7 : localisation des secteurs où le pâturage est autorisé pendant la période de retrait hivernal.

➤ Formations.

Les agriculteurs qui ont souscrit une MAEC doivent suivre une formation obligatoire dans les deux premières années : connaissance de la faune et de la flore, gestion du jonc, parasitisme, rôle et intérêt des zones humides, ... Une première formation, organisée par le Conservatoire du littoral, s'est déroulée le 3 octobre 2023 à destination des éleveurs de moutons de prés salés. Au programme : découverte de la faune et de la flore des prés salés.



Formation à destination des éleveurs de prés salés – 03/10/23

Tableau 4 : rappel des cahiers des charges MAEC pour 2023.

	chargement moyen annuel	pâturage hivernal	chargement sur surface en herbe à l'exploitation	fertilisation et amendement	renouvellement couvert	Coût / ha
Préservation des milieux humides	0,6	interdit entre le 15/11 et le 15/04	0,2	interdit	interdit	150 €
Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	0,6	interdit entre le 15/11 et le 15/04	0,2	interdit	interdit	201 €
Surfaces herbagères et pastorales	Collectif 0,01 à 0,3 UGB/ha/an			0 uN minéral	interdit	51 €
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage					interdit	72 €
Maintien de l'ouverture des milieux					interdit	153 €
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage					interdit	204 €
	date fauche moyenne	pâturage		fertilisation et amendement	renouvellement couvert	
Protection des espèces niveau 3	25 juillet	interdit entre le 15/11 et le 15/04		interdit	interdit	+200 €
		couvert autorisé	taille minimale		renouvellement couvert	
Création de prairies		idem BCAE1	> 10m large		interdit	358 €

4. Charte Natura 2000

Aucune promotion de cet outil n'a été réalisée ; aucune charte n'a donc été signée. La compensation de l'exonération de la part communale et intercommunale, qui devait être totale, n'est plus compensée. Le seul intérêt à signer une charte est la dispense d'évaluation des incidences sur les parcelles où une charte a été signée. Dans ces conditions, la promotion d'un tel outil n'est pas envisageable.

II. Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

1. COPIL

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de St-Germain sur Ay et Landes de Lessay » s'est réuni le **24 mars 2023** à la salle polyvalente de Saint-Germain-sur-Ay. 23 personnes étaient présentes. A l'ordre du jour : présentation du bilan 2022 et des perspectives 2023. Un compte rendu a été rédigé par le CPIE et transmis aux membres du COPIL.

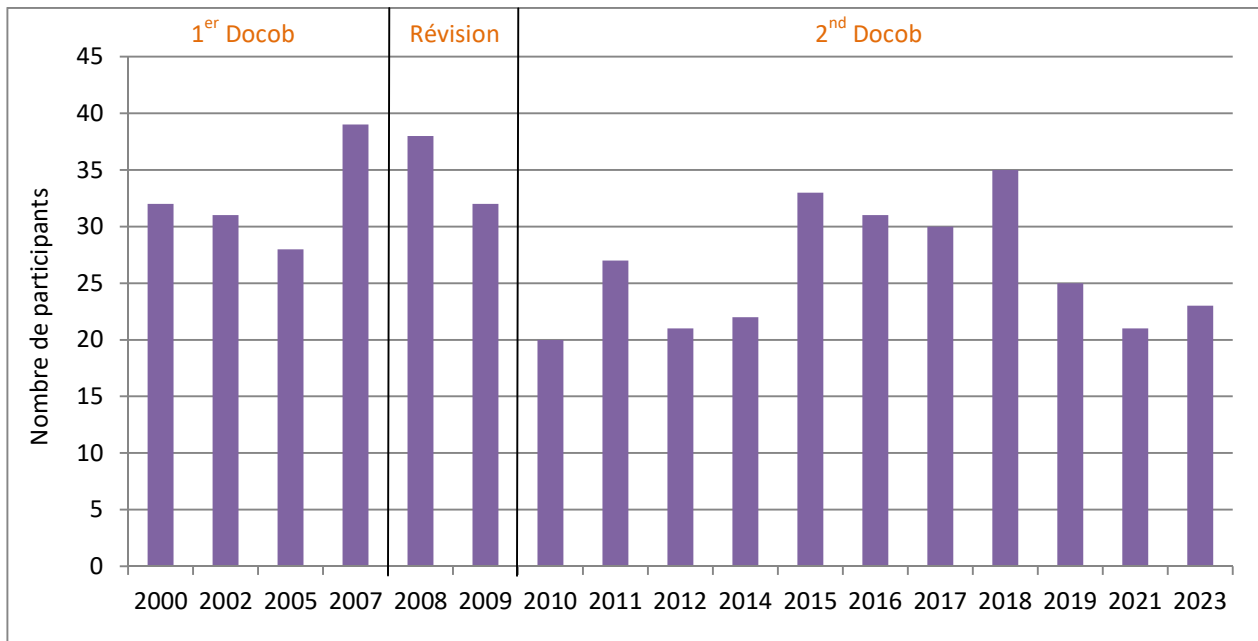


Figure 8 : participation au COPIL depuis 2000.

2. Réunion avec les partenaires techniques

Étaient présents : ANDRIEUX Claire (CC COCM), DE SAINT-JORES Stéphane (DDTM 50), DUBOSCQ Enzo (ONF), DUDOUIT François (DDTM 50), ETIENNE Sébastien (ONF), DUFAY Lucie (PNR MCB), LE REST Maïwenn (CPIE 50), MELOU Marlène (ONF), POULAIN Emmanuelle (CEN Normandie Ouest), STAUTH Séverine (CPIE 50), VATTIER Laurent (DDTM 50), JOSEPH Vincent (ONF).

Comme chaque année, une réunion a été organisée avec les partenaires techniques le 8 janvier 2024 pour **faire un point sur les actions 2023 et les projets 2024**. Les partenaires n'ayant pas pu assister à cette réunion ont été contactés par mail ou téléphone – cf. tableau page suivante. Un compte-rendu a été envoyé aux membres de ce groupe de travail.

Tableau 5 : Bilan 2023 et prévisionnel 2024 des partenaires techniques.

Partenaires	Contacts	Bilan 2023	Projets 2024
ONF Forêts communales Forêt domaniale	Sébastien ETIENNE Marlène MELOU Enzo DUBOSCQ Vincent JOSEPH	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole des forêts communales et de la forêt domaniale de Vesly (surveillance, marquage, ...) - Participation à l'élaboration d'un nouveau contrat dans les forêts communales avec le CPIE et la COCM : identification des travaux, marquage, etc. - Participation à la mise en place d'un sentier de découverte au sein de la forêt de La Feuillie : installation d'un platelage, participation aux réunions, etc. - Prévention des incendies cf. p.18 - Tempête Ciaran cf. p.17 - Suivis naturalistes : suivi reptiles sur La Feuillie et Pirou (réalisé par le CPIE du Cotentin) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole des forêts communales et de la forêt domaniale de Vesly (surveillance, marquage, ...) - Gestion de l'après-tempête Ciaran : poursuite des travaux d'évacuation des arbres tombés au sol, engagements des réflexions autour de l'avenir de ces forêts (choix des essences, clairières/corridors, etc.). Révision des plans d'aménagement forestier, - Contrats Natura 2000 : identification des travaux à réaliser, marquage, suivi des travaux, ... - Suivis naturalistes : chiroptères au sein de la forêt de La Feuillie (GMN).
SyMEL/CELRL Dunes de la pointe du banc Lande du camp	Antony HANNOK Sandrine VASSEUR	<p>« Pointe du banc »</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion conservatoire : pâturage, broyage - comité de suivi le 08/11/23 - suivi POPamphibiens : aucun Triton crêté observé <p>« Lande du camp »</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion conservatoire : pâturage, broyage - abattage / évacuation des arbres tombés sur à la tempête Ciaran 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion conservatoire de la lande et de la pointe du banc : pâturage extensif, broyage mécanique avec export, ... - Suivi POPamphibiens dans la lande du camp - poursuite abattage / évacuation des arbres tombés sur à la tempête Ciaran
CPIE/CELRL RNN Tourbière de Mathon	Séverine STAUTH Sandrine VASSEUR	<ul style="list-style-type: none"> - 50 ans de la RNN - comité de suivi le 07/02/2023 => cf. bilan d'activités 2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion conservatoire : pâturage / fauche - suivis scientifiques - accueil du public - Montage d'un contrat Natura 2000 : entretien de bas marais et des landes
CC COCM Forêts communales Littoral Rivières	Claire ANDRIEUX	<ul style="list-style-type: none"> - 2 contrats Natura 2000 déposés : nettoyage des laines de mer et lutte contre l'érosion dunaire - 1 contrat Natura 2000 en cours d'élaboration au sein des forêts communales en partenariat avec le CPIE et l'ONF pour l'entretien et la restauration de landes et de tourbières - Entretien des pare-feux, des rivières communautaires - Poursuite de l'élaboration du PLUi - Littoral : installation de pieux hydraulique (dunes de St-Germain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'entretien des rivières communautaires et des pare-feux - Dépôt du contrat Natura 2000 « Landes et tourbières »
CD50 ENS Vallée de l'Ay	Blaise MICARD Céline HENNACHE	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition de parcelles en 2023 (ENS Vallée de l'Ay) - réalisation de travaux de gestion sur l'ENS Vallée de l'Ay : broyage de la végétation, lutte contre la Fougère aigle, réalisation de placettes d'étrépage ... - Montage d'un contrat Natura 2000 pour évacuer les pins tombés suite à la tempête et restaurer la lande. 	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la politique d'acquisition foncière (ENS) - poursuite des travaux de gestion - Rencontre avec la mairie de Vesly pour approbation du périmètre de préemption
CEN Normandie	Emmanuelle POULAIN	<p>"Lande de La Tournerie", commune de Pirou</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion conservatoire en lien avec le propriétaire - étude hydro-pédologique <p>"Far west", communes de Pirou et de Créances</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de 3 ha – cf. carte page suivante - Montage d'un contrat Natura 2000 	<p>Poursuite de la politique d'intervention du CEN en termes de prospection foncière.</p> <p><u>secteur du far west</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - montage d'un contrat Natura 2000.
DDTM 50	Stéphane de ST-JORES (DDTM – service biodiversité) Laurent VATTIER (DDTM – service biodiversité) François DUDOIT (DDT Centre – Littoral) Ludovic PESNEL (DDTM 50, service « mer et littoral ») DDTM 50, service « économie agricole et des territoires »	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'animation du site Natura 2000 - Instruction et suivi des MAEC - Instruction dossiers / évaluation des incidences Natura 2000 - suivi de l'AOT pacage : havre de St-Germain (période de retrait, etc.) : réunion du comité de suivi le 29/03/2023 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'animation du site Natura 2000 - Instruction / suivi des MAEC - Suivi de l'AOT pacage dans le havre de St-Germain
Région Normandie	Charline BRANDALA Thomas BIERO	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction et suivi des contrats Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction / suivi des contrats Natura 2000

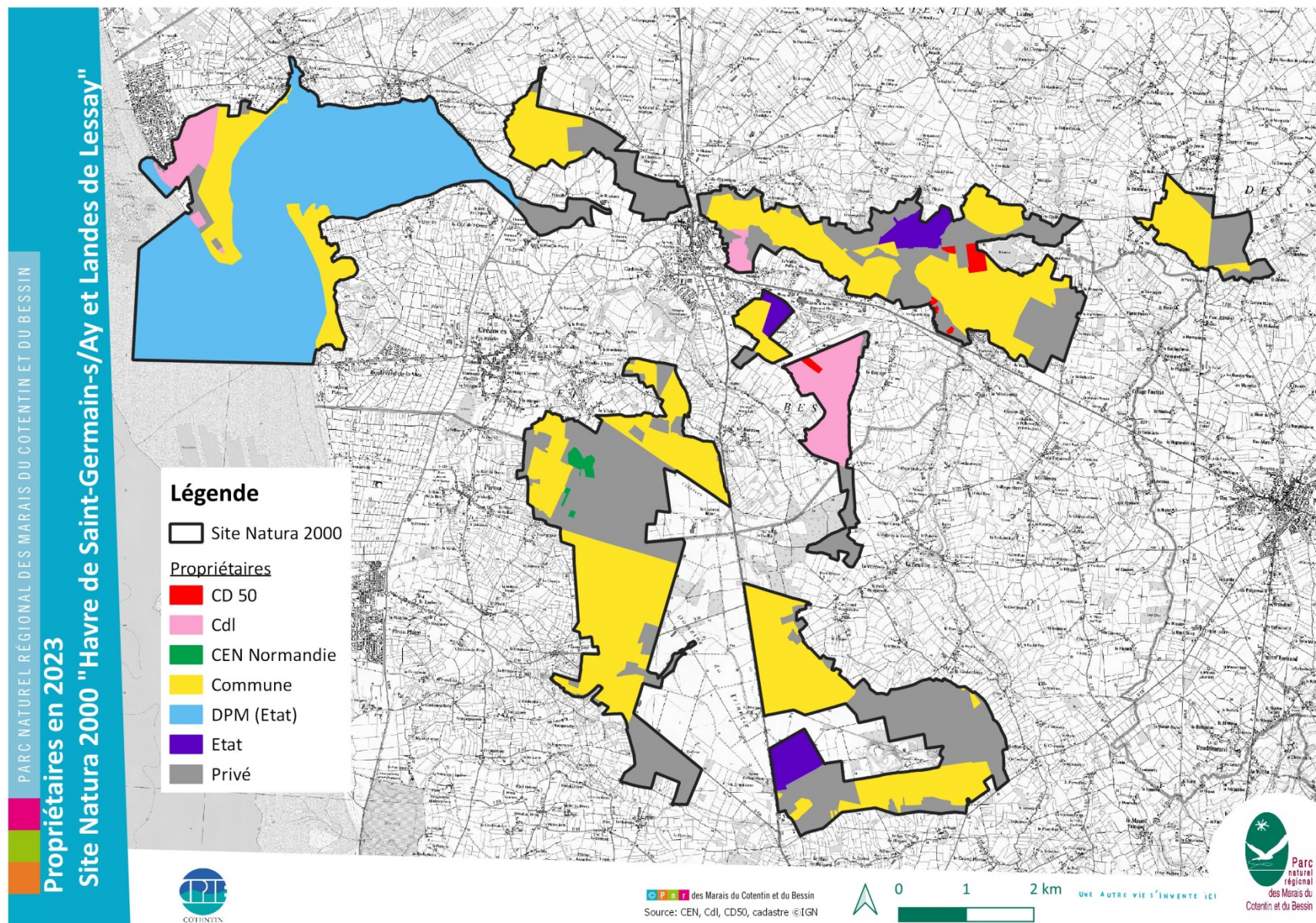


Figure 9 : carte des propriétaires en 2023.

3. Suivi de dossiers / veille

Correspondance avec le Docob :

- Objectif M « S'assurer de l'intégration des enjeux écologiques dans les projets / démarches »
- Fiche n°3b « Identification / suivi de projets soumis à étude d'incidence, etc. »

❖ Tempête Ciaran

Les dégâts économiques et écologiques engendrés par la tempête Ciaran sont importants sur le site Natura 2000. A titre d'exemple dans les landes boisées, l'ONF estime à 70% des arbres de tombés. C'est un coup dur pour la production sylvicole dans les landes mais également pour la biodiversité. La présence de pins tombés au sol constitue une menace pour les landes et les tourbières. Si les pins ne sont pas évacués, le milieu va s'enrichir et se modifier ce qui impactera la faune et la flore associés à ces milieux fragiles.



Avant – Lessay lieu-dit « les Ecorbeux » (google maps)



Après – 16/11/24



Pins tombés sur la ½ du pare-feu – La Feuillie
16/11/24



Route d'accès à la carrière de Muneville
16/11/24

▪ Forêts communales et domaniales

L'ONF a pour objectif d'évacuer les arbres tombés au sol sous forme de copeaux en laissant quelques chablis au sein des boisements de feuillus. La priorité est le dégagement des chemins et des pare-feux qui se fera en fonction de la portance du milieu et des enjeux environnementaux (présence d'Azuré des Mouillères, etc.). Afin d'évaluer plus précisément les parcelles impactées par la tempête, l'ONF a commandé un vol pour obtenir des orthophotographies sur l'ensemble des forêts soumises au régime forestier. Ce vol aura lieu en janvier/février 2024.

Les aménagements forestiers devront être actualisés. Cela se fera en parallèle de l'actualisation du Docob comme en 2008/2009 ce qui permettra de travailler en amont pour avoir des documents conformes.

▪ Landes non soumises au régime forestier

Plusieurs secteurs de landes boisées ne sont pas soumis au régime forestier : lande derrière le CPIE du Cotentin (commune de Lessay), lande communale de Muneville-le-Bingard, secteur Ouest de la lande de Millières, etc. Au sein de ces espaces, la tempête a causé également des dégâts ; l'évacuation des pins est nécessaire si l'on souhaite conserver les habitats de landes en bon état de conservation. Le CPIE du Cotentin est en contact avec les propriétaires pour identifier les actions à mettre en œuvre.

▪ Aides financières

Aucune aide ne devrait être apportée par l'Etat pour la reconstitution des peuplements. Certains travaux seront toutefois éligibles à des financements via des contrats Natura 2000 pour la restauration/création de landes ouvertes : évacuation des rémanents, rognage des souches, broyage de la végétation.

❖ Risque incendie

La DRAAF et la DREAL ont produit une cartographie des sensibilités au risque incendie à l'échelle de la Normandie. Les landes de Lessay ressortent en risque modéré à fort (comme les landes de la Hague) ce qui conduit à la mise en place de mesures :

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD). Cette obligation suppose que dans le cas des habitations, c'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation : débroussaillage (sous-bois et végétation herbacée) de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation **sans tenir compte des limites de sa propriété**. Cette mesure résulte d'une décision préfectorale. Le maire est responsable du contrôle de la mise en œuvre des OLD aux abords des constructions et équipements de toute nature. Il peut réaliser lui-même les contrôles, ou mandater des personnels assermentés (agents de l'ONF, etc.).

Pour le moment, cette obligation n'a pas été mise en place dans le département de la Manche. Le risque avec cette mesure est la réalisation de débroussaillage pendant une période sensible pour la faune et à la flore.

D'autres mesures ont d'ores et déjà été mises en place. Dans un premier temps, ces mesures pourraient être suffisantes pour répondre au risque incendie identifié sur les landes de Lessay :

- Collaboration ONF / Pompier. Les échanges entre l'ONF et les pompiers ont donné lieu à plusieurs propositions comme l'élargissement de certains chemins de randonnées pour

permettre la circulation des engins, point sur les équipements DFCI (réserves d'eau, pare-feu...), etc.

- Elargissement de la Mission d'Intérêt Générale « Défense des Forêts contre les Incendies » confiée par l'Etat à l'ONF à l'ensemble du territoire national : équipement d'un véhicule avec réserve d'eau, mission de veille, etc.

En 2023, trois départs de feu ont été éteints : deux à Saint-Germain et un à La Feuillie.

En 2023, un stage de lutte contre les feux de forêts a été organisé en avril à destination des pompiers de la Manche. Un autre a été organisé en octobre pour des pompiers venant de toute la France. Pour leurs exercices, les pompiers contactent les communes pour demander l'autorisation d'aller au sein des forêts. Les communes contactent l'ONF pour avoir son avis. Afin de mieux prendre en compte la biodiversité, une carte localisant les enjeux sera produite par le CPIE et fournie aux communes.

❖ Havre de St-Germain : pâturage ovin

- **Clôtures** : L'association pastorale a déposé une demande de financement auprès du fond vert.
- **Pacage** : L'AOT « pacage » a été renouvelé en 2022. Dans l'arrêté préfectoral du 23/11/22, il est indiqué que "pendant la période de retrait hivernal, un chargement hivernal d'au maximum 0,3 UGB/ha est autorisé". Or le chargement de 0,3 UGB / ha correspond à celui autorisé le reste de l'année sur le havre de St-Germain. Il n'y a donc pas de restriction en termes de chargement pendant la période hivernal. Une réunion avec la DDTM 50 a eu lieu le **12 décembre 2023** pour actualiser l'AOT et prévoir un retrait hivernal partiel comme les précédentes années.

❖ Prélèvement de tanguie – havre de St-Germain

Face à la détérioration d'une partie de l'enrochement au niveau de la pointe du Banc due à l'érosion marine, l'ASA souhaite le consolider avec de la tanguie en attendant la réalisation des études d'impact. Après avoir obtenu une AOT et identifié les secteurs où l'extraction de tanguie pourrait être réalisée avec le CPIE du Cotentin et la DDTM de la Manche, l'entreprise Thomas et fils a réalisé un deuxième prélèvement de tanguie le 6/11/23. Le volume est identique à 2022 : prélèvement de 500 m³ de tanguie. Le chantier avait été marqué et suivi par le CPIE du Cotentin.



Avant travaux – 04/11/23



Pendant les travaux 06/11/23



Après les travaux – 16/02/24

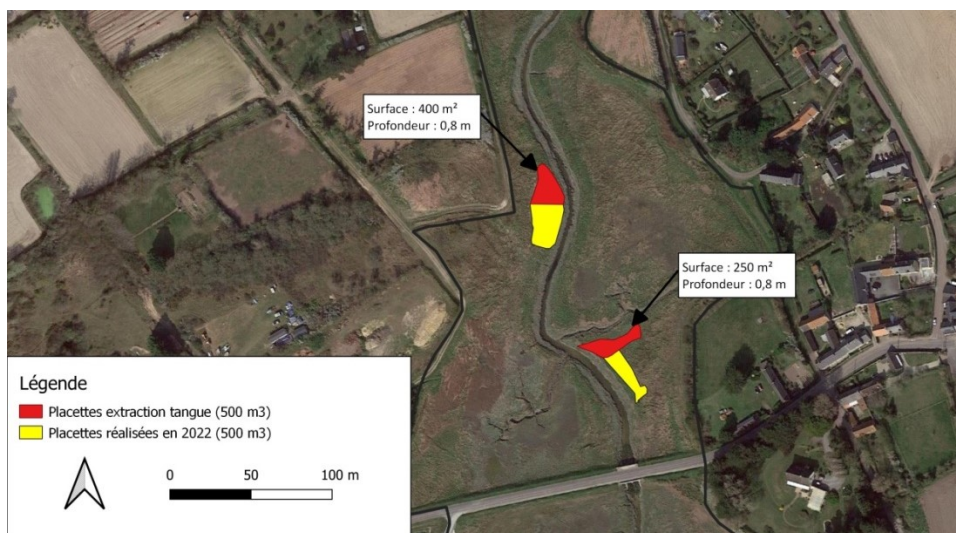


Figure 10 : localisation des placettes d'extraction de tange.

❖ Manifestation sportive « Rock n'Trail – carrière de Muneville-le-Bingard »

En 2023, cette manifestation sportive a réuni 1 600 participants. L'association en charge de l'organisation de la 4^e édition en 2024 du « Rock n'Trail » a déposé une évaluation des incidences. Le CPIE du Cotentin leur a transmis les données nécessaires.



Rock n'Trail édition 2023. Source page Facebook

❖ Pont touristique

Le département de la Manche souhaite restaurer le pont de la RD650 qui passe sur l'Ay au niveau du havre de St-Germain-sur/Ay. Un dossier d'évaluation Natura 2000 a été déposé.

❖ Dépôt de fumier / déchets verts dans une mare – lande de Millières



Dépôt de fumier au sein d'une mare – lande de Millières

Un premier dépôt de déchets verts avait été réalisé en 2020. En 2021, du fumier a été déposé au sein de la même mare. La remise en état n'a toujours pas été faite.

❖ **Fauche de la lande de Vesly**

Surface de la lande de Vesly : 40 ha

Surface lande ouverte : 20 à 25 ha

Depuis 2020, un agriculteur fauche la lande de Vesly ; les produits de fauche servent de litière pour ces bovins. Les modalités d'intervention sont définies dans un prêt à usage. Chaque année, l'agriculteur fauche une zone fin mars avec une rotation tous les 5 ans afin de conserver la végétation de lande et notamment les bruyères.

Ces travaux ont par ailleurs un intérêt écologique. Cela permet le maintien d'un milieu ouvert tout en conservant une mosaïque de milieux et de hauteurs de végétations favorables à la faune et la flore : la Gentiane pneumonanthe, l'Azuré des Mouillères, les reptiles (vipère, orvet, lézard vivipare et couleuvre à collier), les passereaux ...

En 2023, l'agriculteur n'a pas pu faucher la lande à cause du terrain qui était gorgé d'eau.

❖ **Sentier de découverte – RBD « La Feuillie »**

La commune de La Feuillie et l'ONF ont pour projet de réaliser un sentier de découverte au sein de la forêt communale de la Feuillie afin de permettre aux promeneurs de découvrir la faune et la flore de cet espace naturel.

La communauté de communes a donc constitué un groupe de travail pour construire ce projet avec les acteurs concernés. Une première réunion avait eu lieu à la mairie de La Feuillie le 7/11/22. Une seconde a eu lieu sur le terrain le 27/02/23 afin de valider le tracé, d'identifier les aménagements à réaliser et les thématiques à traiter.



Platelage réalisé par l'association STEVE © CPIE

4. Révision du Docob

Le Docob sera révisé en 2024/2025. Pour préparer cette révision, un groupe de travail concertation a été réuni le 23 novembre 2023 et le 19 décembre 2023 afin d'établir une méthodologie.

III. Etudes / suivis

❖ Vallée de l'Ay :

❑ Etudes hydrologiques

Plusieurs études hydrologiques sont en cours au sein de la vallée de l'Ay. Elles sont réalisées par deux bureaux d'études : eco-metrum² et Inselberg³.

- **marais communal de Lessay (2022-2024)**. Cette étude est portée par la commune de Lessay. Afin de comprendre la logique d'alimentation du marais, un réseau de 12 piézomètres superficiels a été installé à l'automne 2023 ; il sera suivi pendant un an. L'enregistrement se fera toutes les 30 min. L'une des hypothèses envisagées serait l'émergence d'une nappe profonde à l'aval. Les bureaux d'études vont également estimer les volumes d'eau rejetés par les entreprises situées à proximité du marais : le marais est-il en capacité d'absorber les volumes d'eau rejetés ?
- **RBD Vesly-Pissot (2023/2024)**. Cette étude est portée par l'ONF. Un réseau de piézomètres a été installé en octobre 2023 ; il sera suivi pendant un an. L'enregistrement se fera toutes les 30 min. Des mesures de conductivité ont également été réalisées.

Ces différentes études permettront de mieux comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème de la vallée de l'Ay (objectif D1 du Docob « Approfondir les connaissances du fonctionnement de l'hydrosystème « Vallée de l'Ay »).

❑ Suivi du forage du sentier de la rivière

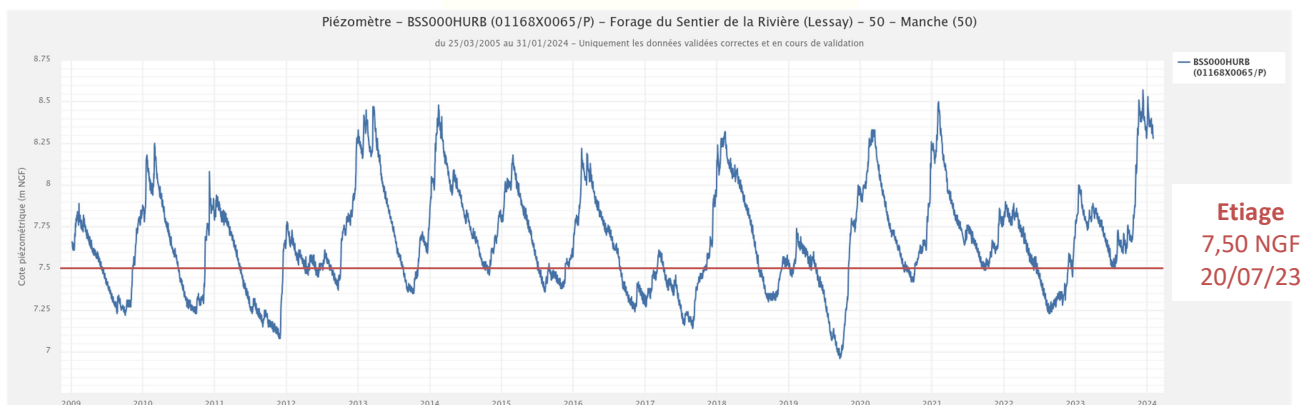
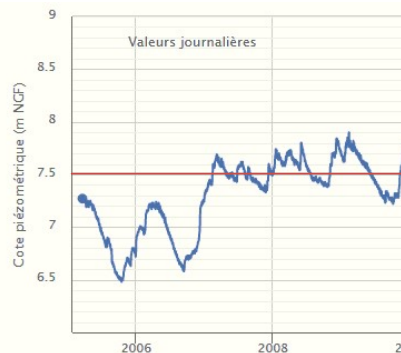


Figure 11 : chronique piézométrique du forage du sentier de la rivière (vallée de l'Ay) – nappe des sables du 23/05/2005 au 31/01/2024.

² Romain Dupéré (<https://www.eco-metrum.fr/>)

³ Alexandre Poiraud

La figure ci-dessus montre que l'étiage a été atteint en juillet 2023 avec une hauteur de 7,50 m NGF⁴ le 20/07/23. Il s'agit de la valeur la haute jamais atteinte depuis 2005.

❖ Analyse de l'évolution des habitats et de leur état de conservation

En 2023, le CPIE du Cotentin a poursuivi l'analyse diachronique de l'évolution des végétations sur le site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » en comparant la cartographie des habitats de 2008 à celle actualisée en 2021/2022. Cette analyse permet d'évaluer les actions mises en œuvre sur le site en faveur des milieux et d'identifier les objectifs et actions à mettre en place dans une perspective de révision du Docob. Elle sera poursuivie en 2024.

➤ Premiers résultats

Evolution des habitats d'IC entre 2008 et 2022.

	2008	2022	Evolution
Nb d'habitats IC	32	36	+ 4 habitats
Nb d'habitats IC prioritaires	7	7	=
S habitats IC	2 602 ha	2 614 ha	+ 12 ha
Représentativité p/r au site	64%	65 %	+ 1 %

La comparaison entre la carte d'état des lieux et la carte actualisée met tout d'abord en évidence :

- **la présence de 4 nouveaux habitats** : 2160 - Dunes à *Hippophaë rhamnoides*, 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*, 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*, 9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*. Lors de la précédente cartographie, les chênaies n'avaient pas été rattachées à un habitat d'intérêt communautaire. L'habitat « dunes à Argousier » n'était pas présent lors de la cartographie de 2010. Enfin concernant l'habitat 3130 correspond sur le site aux pelouses annuelle amphibie à *Cicendia filiformis*, cette végétation n'avait pas été prise en compte lors de la précédente cartographie du fait de son faible recouvrement.
- **1 habitat non retenu** : 1210 - Végétation annuelle des lasses de mer. Les végétations de lasses de mer présentes sur le site sont désormais rattachées à l'habitat « 2110 – Dunes embryonnaires ».

La surface en habitats d'intérêt communautaires est passée de 2 602 ha en 2008 à 2 614 ha en 2022 soit une augmentation de 12 ha.

⁴ Nivellement Général de France : système d'altitude.

Synthèse de l'évolution des habitats d'IC par grands types de milieux.

Grands types de milieux	Surface (ha)		Evolution
	2008/2009/2010	2021/2022	
Habitats non végétalisés	750 ha	730 ha	- 20 ha
Prés salés	315 ha	363 ha	+ 48 ha
Dunes	160 ha	202 ha	+ 42 ha
Végétations aquatiques	23 ha	14 ha	- 9 ha
Landes	1 126 ha	1 058 ha	- 68 ha
Tourbières	51 ha	28 ha	- 23 ha
Pelouse / prairies mésophiles	4,46	5,25	+ 1 ha
Prairies humides	175,98 ha	114,89 ha	- 61 ha
Boisements	16 ha	97 ha	+ 81 ha

Le tableau ci-dessous met en évidence une augmentation en termes de surface pour les habitats de prés salés, dunes et de boisements. Pour les autres habitats, dont les landes et les tourbières, les surfaces ont diminué par rapport à 2008 (-68 ha pour les landes, -23 ha pour les tourbières et - 61 ha pour les prairies humides).

Synthèse de l'évolution de l'état de conservation des habitats d'IC.

Amélioration	Dégradation	Pas d'évolution
<ul style="list-style-type: none"> - 1310 « Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses » - 2120 « Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> » - 3110 « Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses » - 3160 « Lacs et mares dystrophes naturels » - 4020* « Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> » - 4030 « Landes sèches européennes » - 6230* « Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux » - 6410 « Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou 	<ul style="list-style-type: none"> - 2130* « Dunes côtières fixées à végétation herbacée » - 2190 « Dépressions humides intradunaires » - 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude » - 7110* « Tourbières hautes actives » 	<ul style="list-style-type: none"> - 1330 « Prés-salés atlantiques » - 2110 « Dunes mobiles embryonnaires » - 2170 « Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> » - 2180 « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » - 3140 « Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. » - 4010 « Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> » - 91D0* « Tourbières boisées »

<p>argilo-limoneux »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7140 « Tourbières de transition et tremblantes » - 7230 « Tourbières basses alcalines » - 9190 « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> » - 91E0* « Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> » 		
---	--	--

Le tableau ci-dessus montre que l'état de conservation s'est dégradé pour 4 habitats d'intérêt communautaire et n'a pas évolué pour 7 habitats d'intérêt communautaire dont l'habitat 4010 – landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* pour lequel plusieurs actions de restauration ont été réalisées.

❖ Suivi Azuré

Le suivi 2023 de l'Azuré des Mouillères s'inscrit dans le cadre du projet « sentinelles du climat en Normandie ». Plusieurs sites ont été suivis – cf. carte ci-dessous. Un rapport a été produit.

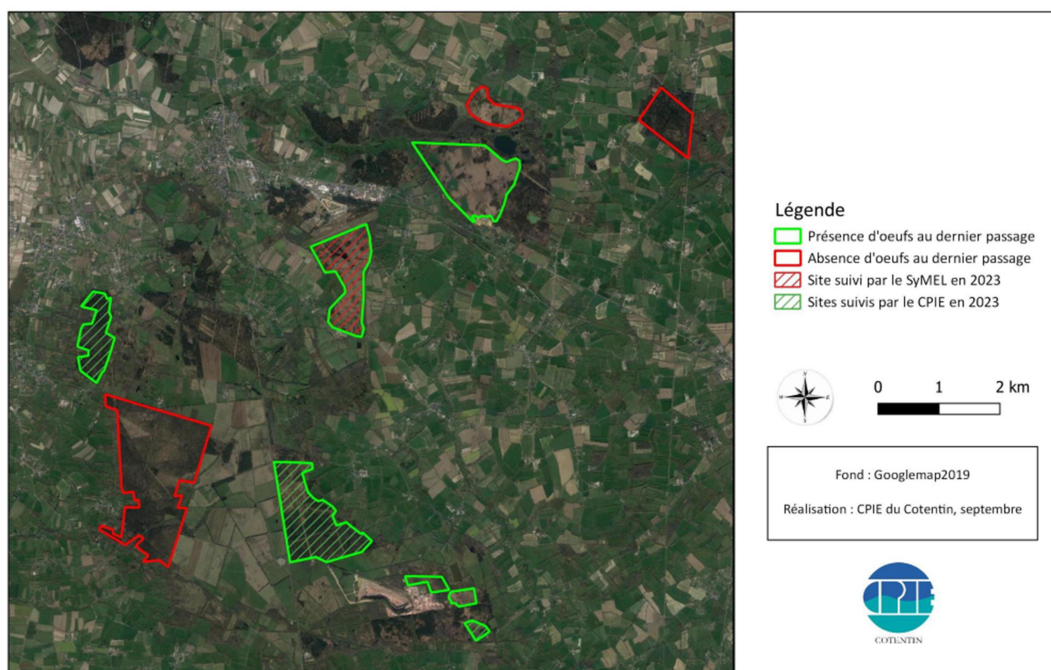


Figure 12 : carte localisant les sites suivis en 2023 – Azuré des Mouillères.

Tableau 6 : résultats du comptage de *Gentiane pneumonanthe* et œufs d'Azuré des Mouillères.

Sites	Gentianes	Œufs
Lande communale de Muneville-le-Ningard	8031	4315
Forêt de Pirou/Créances : le Haut-Mesnil	1536	368
Forêt de La Feuillie	6057	1386

IV. Communication/sensibilisation

- **Sorties découvertes pour le grand public**

Correspondance avec le Docob :

- Objectif O3 « Communiquer, informer, sensibiliser le public sur le patrimoine naturel »
- Fiche action n°21b « Réalisation d’animations découvertes »

Cet été, le CPIE du Cotentin a réalisé plusieurs sorties sur le site Natura 2000 : visite de la RNN de la tourbière de Mathon, traversée du havre de St-Germain-sur-Ay, écoute de l’Engoulevent d’Europe, etc. Des animations auprès des scolaires sont également réalisées par l’équipe d’animation du CPIE du Cotentin au sein du site Natura 2000.



Sortie Engoulevent dans la lande de Millières – 07/07/23

- **Présentation du site Natura 2000 à des étudiants de Master 2**

Correspondance avec le Docob :

- Objectif O3 « Communiquer, informer, sensibiliser le public sur le patrimoine naturel »

Comme chaque année, les étudiants du Master 2 de l’université de Rouen sont venus découvrir les richesses et les actions réalisées sur le site Natura 2000 des landes de Lessay : découverte de la RNN de la Tourbière de Mathon et visite d’une ferme d’élevage ovin dans le havre de St-Germain, avec Stéphanie Maubé.



Retour des brebis dans leur parcelle de repli – novembre 2023

- **Exposition de photos - bourg de La Feuillie**

Correspondance avec le Docob :

- Objectif O3 « Communiquer, informer, sensibiliser le public sur le patrimoine naturel »

L'association « Patrimoine et Vie à La Feuillie » a installé dans le bourg de La Feuillie des photos⁵ d'espèces animales et végétales afin de faire découvrir aux citoyens qui traversent la commune, une partie des espèces présentes dans la lande.



Expo photos dans le bourg de La Feuillie – été 2023

⁵ Crédit photo : CPIE du Cotentin

SUIVIS SCIENTIFIQUES DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

I. Suivi des espèces d'intérêt communautaire

Correspondance avec le Docob :

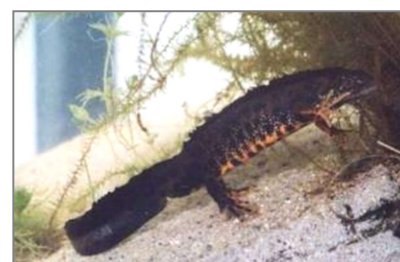
- Objectif N2 « Assurer un suivi des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire »
- Fiche action n°7b « Suivi des espèces d'intérêt communautaire »

1. Triton crêté

Description sommaire de l'espèce

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) est inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Cette espèce bénéficie d'un suivi régulier, depuis 1998, au sein du périmètre Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay/Landes de Lessay ».

Depuis 2005, le suivi du triton crêté et des autres espèces d'amphibiens, est intégré au programme *PopAmphibiens*⁶ de l'Observatoire National de la Batrachofaune Française dépendant du Muséum National d'Histoires Naturelles (ONBAF/MNHN).



Protocole :

- Jusqu'en 2006 : 3 visites par an (en début, au milieu et en fin de saison de reproduction).
- Relevé des indices de reproduction : chants, adultes en livrée de reproduction, parades nuptiales ou amplexus, pontes, larves ou têtards, imagos
- Présence/absence
- Depuis 2007, 3 visites (dont une nocturne) **tous les deux ans** à minima.

Tableau 7 : synthèse des suivis « Triton crêté » entre 2010 et 2023.

0 : site prospecté mais pas d'individus observés. 1 : site prospecté. Présence du Triton crêté
- : site non prospecté

Site	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pointe du banc	-	1	0	0	0	0	0	1	0	0	-	0
Mare RBD Vesly	1	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-

Site	2022	2023
Pointe du banc	0	0
Mare RBD Vesly	-	-

Cette espèce n'a pas été vue au sein du site Natura 2000 depuis 2017. Les populations de Triton crêté au sein du site Natura 2000 ont toujours été très faibles ; des colonies plus importantes sont présentes à proximité du site Natura 2000. **L'objectif sur le site Natura 2000 est de maintenir des milieux favorables pour l'accueil de cette espèce** (déplacement et/ou reproduction). La pointe du Banc semble le secteur le plus favorable pour le Triton crêté. Ce site fait donc l'objet d'un suivi régulier par le SyMEL et le CPIE : le réseau de mares est fonctionnel et en bon état de conservation et les mesures de salinité réalisées montrent qu'ils s'agissent de mares d'eau douce.

⁶ Anciennement programme M.A.R.E.

2. Flûteau nageant

Correspondance avec le Docob :

- Objectif N2 « Assurer un suivi des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire »
- Fiche action n°7b « Suivi des espèces d'intérêt communautaire »



Luronium natans © Le Rest M.

Description sommaire de l'espèce

Le Flûteau nageant (*Luronium natans*) est une plante vivace de 10 cm à 1 m, possédant deux types de feuilles : certaines sont submergées, fines et allongées, les autres flottantes petites et arrondies. Ses fleurs blanches au cœur jaune sont visibles de juin à septembre. Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE.

Protocole

Le protocole de suivi utilisé est celui du programme de suivi des stations de taxons vulnérables mis en place par le Conservatoire Botanique National de Brest (Magnanon, 2008). Une fiche de relevé a été remplie pour chaque station.

Réserve Biologique Dirigée de La Feuillie

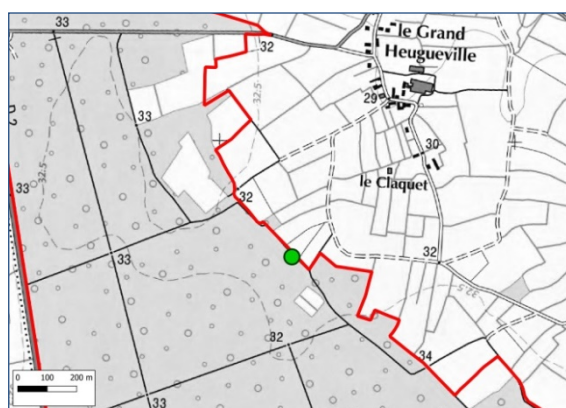
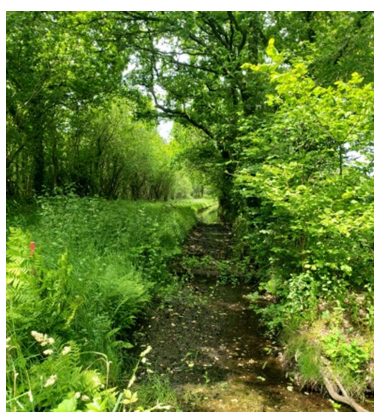
Date du suivi : 05/06/2023.

→ Station 1 : fossé est

Cette station est située dans un fossé communal (1m50 de large) en face d'une tourbière (parcelle 4). Un seuil a été posé en septembre 2002 par l'ONF afin de favoriser le maintien d'un niveau d'eau suffisant dans ce fossé. Des travaux ont été réalisés à l'automne 2013 afin de favoriser le maintien et le développement de cette station : curage partiel du fossé et restauration du seuil.

Présence d'eau dans le fossé : oui.

Observation 2023 : la station s'étend sur 62 ml. 9 fleurs ont été comptabilisées. Le Flûteau se développe au sein d'une végétation amphibie à Scirpe flottant (*Potamo polygonifolii-Scirpetum fluitantis*, code : 3110). Cette station n'est pas en bon état de conservation : ombrage dû à la haie située sur le talus Est, assèchement prolongé de la station sur la période estivale, ... Des travaux sont à prévoir notamment d'entretien / éclaircissement de la haie.



Station n°1 à *Luronium natans* – forêt communale de La Feuillie © CPIE



Localisation du *Luronium* en 2023 – La Feuillie.

→ **Station 2 : fossé nord**

Station non prospectée (espèce non revue pendant plusieurs années + milieu peu favorable)

→ **Station 3 : fossé ouest**

Station non prospectée (espèce non revue pendant plusieurs années + milieu peu favorable)

La Feuillie

✓ **Station 13 « le Vernay, La Feuillie »**

Propriétaire : Privé.

Date de prospection : non prospectée

Vallée de l'Ay

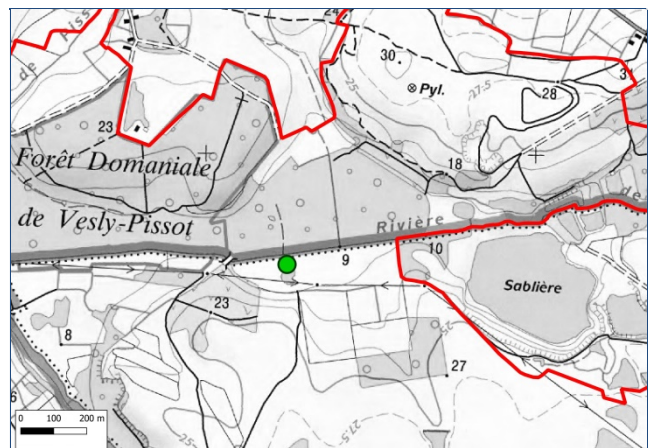
✓ **Station 4**

Propriétaire / gestionnaire : Conseil Départemental de la Manche.

Date de prospection : 05/06/2023

Présence d'eau dans la mare : oui

Observation 2023 : la station se maintient ; elle couvre une surface de 400m². 22 fleurs ont été comptées. Cette station est en bon état de conservation.



Etat de la station le 05/06/23 © CPIE



Luronium natans – station 4 – 05/06/23

✓ **Stations 5 & 6**

Date de prospection : Non prospectées

Pirou

✓ **Station 7, lande de la Tournerie**

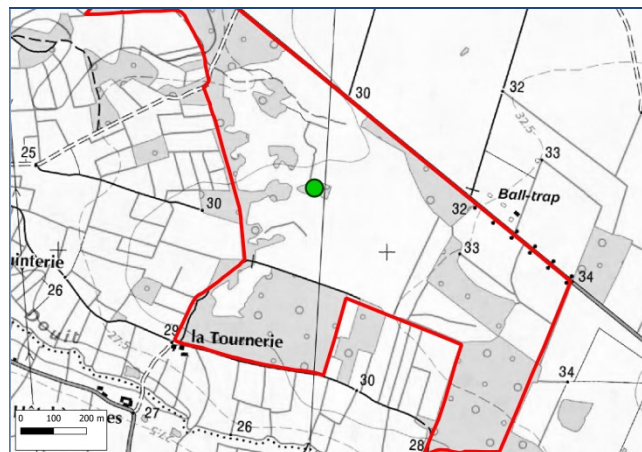
Cette station n°7 se trouve dans une mare oligotrophe au sein de la lande privée de la Tournerie. Elle a été découverte en 2003 par Wilfred Ratel (stagiaire au CPIE du Cotentin). Des travaux d'abattage ont été réalisés par le propriétaire autour de la mare en 2015 (cf. bilan d'activités 2015) ; ils ont eu un effet bénéfique sur la station : apport de lumière, ...

Propriétaire : M. Delaplanche. Gestionnaire : CEN Normandie.

Date du suivi : 05/06/2023

Présence d'eau dans la mare : oui

Observation 2023 : Des individus ont été observés au sein de la mare ; 32 fleurs ont été comptabilisées. La station est dans un état de conservation jugé moyen du fait du recouvrement important de *Potamogeton polygonifolius* et de *Glyceria fluitans* (compétition végétale) et du développement de *Juncus effusus* et des saules (fermeture). Des travaux de curage sont à prévoir pour limiter la compétition végétale et la fermeture du milieu.



Station n°7 à *Luronium natans* – lande de la Tournerie © CPIE



Localisation du *Luronium* en 2023 – lande de la Tournerie.

✓ **Stations 10 et 11 « Far West »**

Propriétaire : Privé. Gestionnaire : CEN de Normandie (convention de gestion).

Date de prospection : non prospecté.

✓ **Station 12 « Ruisseau de la Reine »**

La station n°12 se trouve dans une mare de chasse de 3 500 m² au sein d'une prairie humide.

Propriétaire : privé.

Date de prospection : non prospecté

RBD Vesly-Pissot

Le bilan d'activités de 2002 fait état d'une **station (n°8)** à *Luronium natans* en bordure de la RBD de Vesly-Pissot située dans le fossé longeant la réserve par l'ouest. Elle était représentée par une petite population d'une surface d'environ 5 m². Cette station n'a pas été revue depuis.

Par contre, une nouvelle station est apparue en 2015 après des travaux de curage d'une portion du fossé situé au nord de cette RBD.

✓ **Station 9**

Propriétaire : État.

Gestionnaire : ONF

Date de prospection : non prospecté.

Autres stations non revues

Le premier document d'objectifs (1999-2008) mentionnait 3 stations confirmées de Flûteau nageant : en forêt de St-Patrice-de-Claids, en forêt de Créances et à l'ouest de la mare du Blaquet sur la commune de La Feuillie. Ces 3 stations n'ont pas été retrouvées au cours du suivi spécifique depuis 2000.

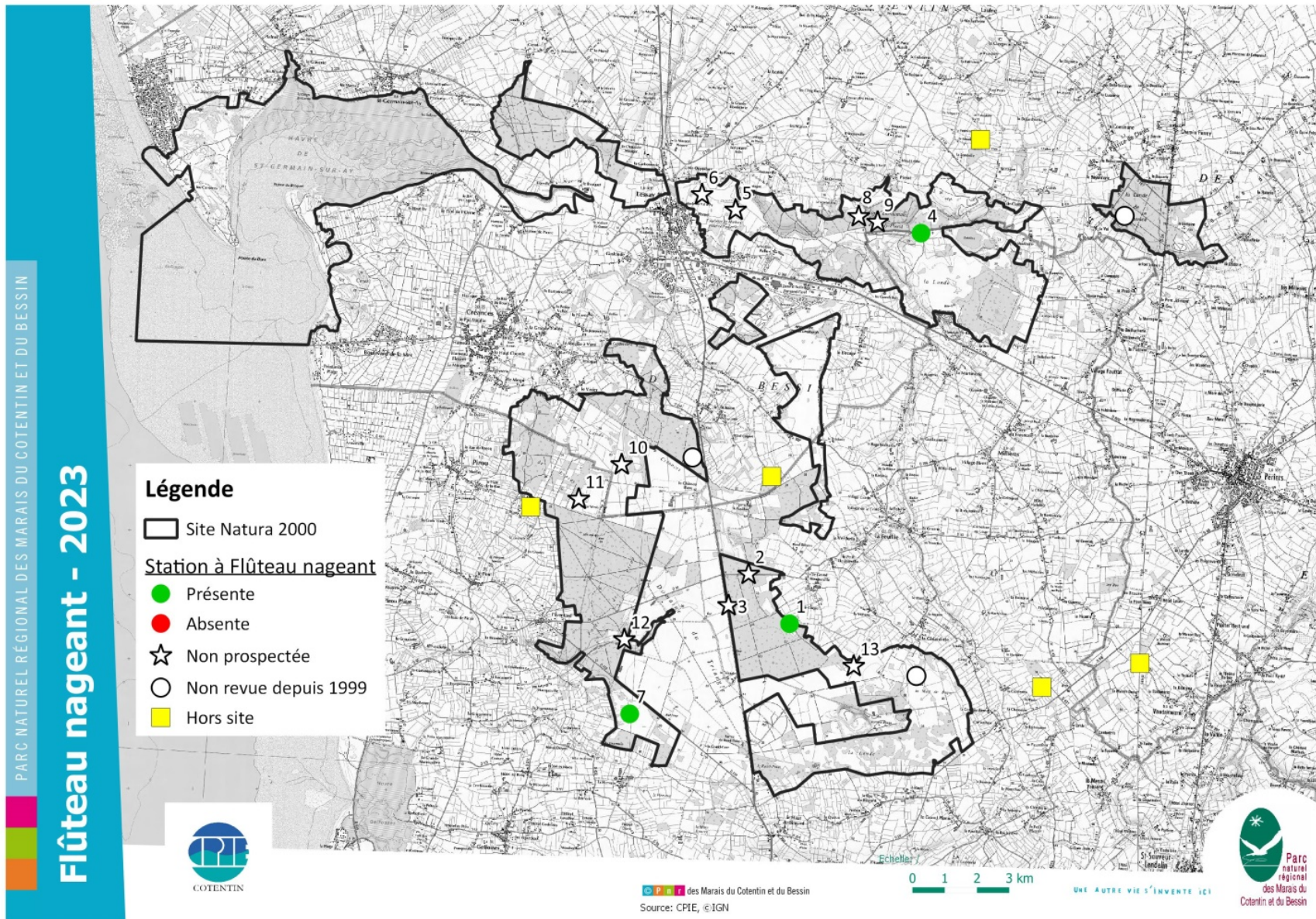


Figure 13 : carte synthétique du bilan 2023 du suivi du Flûteau nageant.

II. Suivi des travaux de gestion

Correspondance avec le Docob :

- Objectif N3 « Assurer un suivi des travaux de gestion »
- Fiche action n°10b « Evaluation des travaux par suivi de la végétation »

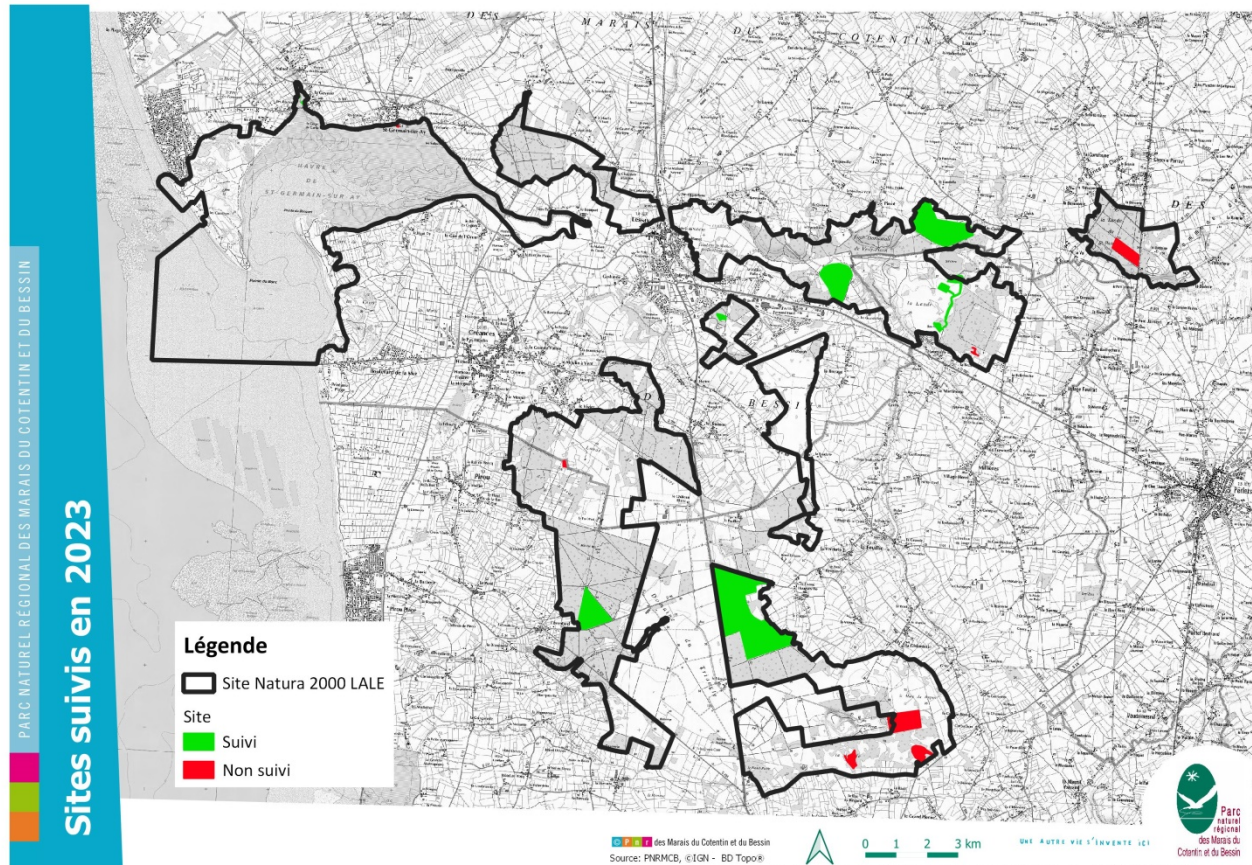


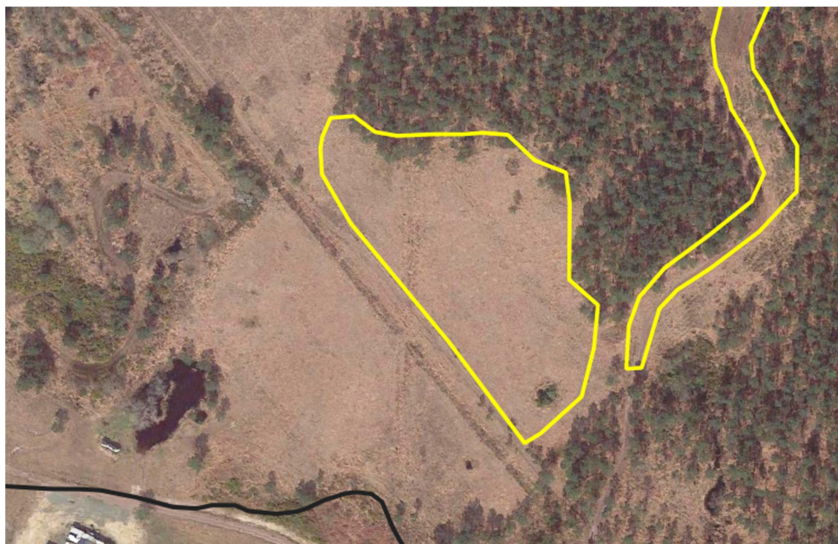
Figure 14 : carte des sites suivis en 2023.

1. Lande communale de Millières

Propriétaire	Commune de Millières	
Gestionnaire	ONF (74 ha) + commune de Millières	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les landes à bruyères - Créer des clairières et/ou corridors au sein des landes boisées 	
Travaux réalisés	1998	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe de pins maritimes avec exportation ○ Fauche mécanisée de 10 ha de landes à bruyères, avec exportation
	2001/2002	<ul style="list-style-type: none"> ○ Broyage de 2 ha de landes à bruyères
	2005/2009	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe de pin maritime avec exportation (2006) ○ Broyage (2 passages) de 6 ha de landes, avec exportation (2007 et mars 2010)
	2017/2021	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe de pins (5,3 ha) ○ Broyage mécanique avec exportation (5,5 ha) ○ Ré-ouverture des pistes de l'ancien motocross (afin de favoriser la gentiane et donc l'azuré des Mouillères (0,5 ha).
	Chantier bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chantier bénévole : arrachage de jeunes pins (2018) ○ Chantier bénévole : arrachage de jeunes pins (2021)
Protocoles de suivi	Travaux 1998 : suivi photo de l'évolution du Pin maritime.	
	Travaux 2001-2002 : 5 placettes de suivi (4m*4m) => arrêt du suivi car la lande s'est refermée : nécessité de prévoir des travaux d'entretien	
	Contrat Natura 2000 : 5 placettes de suivi (5m*4m)	

Suivi des travaux de 1998

Depuis 2009, le suivi se fait par photographie numérique et évaluation du nombre des pins maritimes sur l'ensemble du secteur – cf. carte ci-dessous. Ce suivi a notamment permis d'engager des travaux car le milieu se refermait : Des travaux de coupe de pin et de broyage mécanique ont eu lieu à l'automne 2017 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 soit près de 20 ans après les premiers travaux d'entretien.



Observations 2023 : 11/07/23.

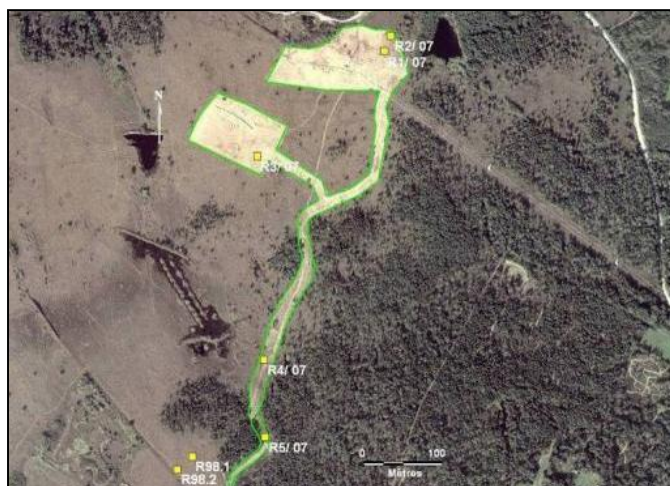
N+6 après les travaux de broyage mécanique, la végétation est dominée par *Molinia caerulea* accompagnée par d'autres espèces caractéristiques de lande : *Erica cinerea*, *Erica tetralix*, *Ulex minor* ou encore *Gentiana pneumonanthe*. Quelques jeunes plants de Pin maritime commencent à se développer. Un chantier bénévole pourrait être organisé afin de contrôler cette espèce. Concernant la gestion de *Molinia caerulea*, un essai avec une faneuse pourrait être réalisé afin de ne ramasser que la Molinie et de laisser les bruyères et les ajoncs.



Etat initial - Avril 2017



11/07/2023



Observations 2023

Date de passage : 11/07/2023

- **R1.07 – lande humide, faciès à *Scirpus cespitosus***
R2.07 – lande humide, faciès à *Scirpus cespitosus* et *Narthecium ossifragum*

N+13 après les travaux, la richesse spécifique a diminué au sein de ces deux relevés ; le relevé 1 ne compte que 4 espèces. Le cortège d'espèces typiques des landes humides est tout de même bien développé ; il n'est pour le moment pas nécessaire de réaliser un nouveau broyage mécanique.



R1.07 - 11/07/23



R2.07 – 11/07/23

- **R4.07 – lande humide, faciès à *Scirpus cespitosus***

N+4 après les travaux de broyage mécanique, la diversité phanérogamique a augmenté. Deux espèces ont de nouveau été revues : *Carex panicea* et *Drosera intermedia*. Le cortège d'espèces typiques des landes paratourbeuses est bien développé ; il n'est pour le moment pas nécessaire de réaliser un nouveau broyage mécanique.



R4.07 – 11/07/23

R3.07 – lande humide, faciès à *Molinia caerulea*

R5.07 – lande humide, faciès à *Molinia caerulea* (ancien boisement de résineux)

■ **R3.07 – lande humide, faciès à *Molinia caerulea***

N+13 près les travaux, la végétation reste stable. Le cortège d'espèces typiques des landes est bien développé même si *Molinia caerulea* domine le relevé. Il n'est pour le moment pas nécessaire de réaliser un nouveau broyage mécanique. Un essai avec une faneuse pourrait être réalisé afin de ne ramasser que la Molinie et de laisser les bruyères et les ajoncs.

■ **R5.07 – lande humide, faciès à *Molinia caerulea* (ancien boisement de résineux)**

N+4 après les travaux de broyage mécanique, le recouvrement de quatre espèces typiques des landes a augmenté : *Ulex minor*, *Calluna vulgaris*, *Erica tetralix* et *Erica cinerea*. Les travaux ont permis de restaurer une lande dominée par les bruyères et notamment *Erica tetralix*. Il n'est pour le moment pas nécessaire de réaliser un nouveau broyage mécanique.



R3.07 – 11/07/23



R5.07 – 11/07/23

Conclusion : pour les secteurs de lande dominée par Molinie caerulea, des essais avec un engin type faneuse pourraient être expérimentés afin de ne ramasser que la Molinie et laisser les bruyères et les ajoncs.

Tableau 8 : Suivi floristique – Lande de Millières de 2015 à 2023.

Date	R1.07						R2.07						R4.07									
	X : 374792,92 Y : 6910906,87						X : 374806,08 Y : 6910935,69						X : 374559,07 Y : 6910321,29									
	17/7/15	12/8/16	24/7/17	1/8/18	1/8/19	11/7/23		17/7/15	12/8/16	24/7/17	1/8/18	1/8/19	11/7/23		17/7/15	12/8/16	24/7/17	1/8/18	1/8/19	11/7/23		
R (%)	95%	95%	95%	95%	90%	90%		90%	85%	85%	90%	90%	90%		85%	85%	85%	85%	80%	85%		
R bryo-lichen (%)	<1%	0	<1%		5			3%	15%			10	10%		5%	5%	5%	5%	10%	15%		
Hmoy (cm)	25cm	25cm	25cm	25cm	25			25cm	20cm	25cm	25cm	20/40	40		15cm	15/25cm	15cm	15/35	3/10/25	20		
<i>Betula pubescens (j)</i>								i				r		-								
<i>Calluna vulgaris</i>	2a-2	2a	2a	2a	1	2a	↗	1	2a	2a	2a	+	+	=	+	+	+	+	+	+	+	=
<i>Carex demissa</i>								r														
<i>Carex panicea</i>								+			r				+	+	+	+			+	+
<i>Drosera intermedia</i>								r		+	r	r		-	1-2	1-2	1-2	1-2			+	+
<i>Drosera rotundifolia</i>																						
<i>Erica cinerea</i>			r																			
<i>Erica tetralix</i>	3-3	3	3	3	3	3	=	3-3	3	3	3	3	3	=	3-3	3	3	3	3	3	3	=
<i>Frangula alnus (j)</i>																						
<i>Gentiana pneumonanthe</i>																		i				
<i>Juncus acutiflorus</i>																						
<i>Molinia caerulea</i>	4-3	3	3	3	3	3	=	3-3	3	3	3	3	3	=	3-3	3	3	3	3	3	4	↗
<i>Myrica gale</i>																						
<i>Narthex ossifragum</i>	x							3-3	3	3	3	3	3	=								
<i>Pedicularis sylvatica</i>																						
<i>Pinus pinaster (j)</i>		i	r					r	+	1		i	+	↗	r	r	r	r	r	r	+	↗
<i>Polygala serpyllifolia</i>																						
<i>Quercus robur</i>																					r	+
<i>Rhynchospora fusca</i>										r					+	+	+	+	r		r	-
<i>Rhynchospora alba</i>								1	2a	2a					2a-3	1	2a	2b	r	r	r	=
<i>Salix atrocinerea (j)</i>								r														
<i>Scirpus cespitosus</i>	3-3	3	3	3	3	2b	↘	2a-3	2a	2a	2b	2b	2b	=	3-3	2b	3	3	2b	2b	2b	=
<i>Scorzonera humilis</i>								r	r		r	i		-								
<i>Ulex minor</i>	+	+	+	+	r		-	r	r	r	r	r	r	=			x					
<i>Sphagnum sp</i>					i		-	+	r			+								+	+	=
<i>Cladonia sp</i>			x	+	1	1	=	r	+	x	+	+	1	↗	+	+	1	1	1	1	1	=
<i>Leucobryum glaucum</i>																				x		
<i>Hypnum ericetorum</i>																						
Richesse phanérogamique	5	6	7	5	5	4	↘	14	9	10	9	10	7	↘	9	9	9	10	7	9	↗	

Suite tableau

	R3.07							R5.07						
	X : 374548,52			Y : 6910708,99				X : 374559,07			Y : 6910175,16			
Date	17/7/15	12/8/16	24/7/17	1/8/18	1/8/19	11/7/23		17/7/15	12/8/16	24/7/17	1/8/18	1/8/19	11/7/23	
R (%)	93%	90%	95%	95%	95%	95%		100%	100%	100%	100%	85%	100%	
R bryo-lichen (%)	10%	5%	0%	10%	<1%	5%		0%	0%	0%	0%	0%	5%	
Hmoy (cm)	20cm	20cm	20cm	25cm	3/10/25	30 cm		45 cm	45cm	45cm	70cm	10	60 cm	
<i>Betula pubescens (j)</i>														
<i>Calluna vulgaris</i>	1	+	1	1	1	1	=	3-3	3	3	3	1	2a	↗
<i>Carex demissa</i>														
<i>Carex panicea</i>	x				r		-							
<i>Drosera intermedia</i>														
<i>Drosera rotundifolia</i>														
<i>Erica cinerea</i>	+	+	1	+	+	+	=	1-2	2a	2a	2a	r	+	↗
<i>Erica tetralix</i>	2b-3	2b	2b	2b	3	3	=	3-3	3	3	3	3	4	↗
<i>Frangula alnus (j)</i>														
<i>Gentiana pneumonanthe</i>		x		x	x									
<i>Juncus acutiflorus</i>														
<i>Molinia caerulea</i>	3-3	3	4	4	4	4	=	3-4	4	4	4	4	3	↘
<i>Myrica gale</i>														
<i>Narthecissium ossifragum</i>														
<i>Pedicularis sylvatica</i>	r	+	+	r	r	r	=							
<i>Pinus pinaster (j)</i>	i		r	r	r	r	=	x	i	r	+			
<i>Polygala serpyllifolia</i>	r	r	r											
<i>Quercus robur</i>														
<i>Rhynchospora fusca</i>														
<i>Rhynchospora alba</i>														
<i>Salix atrocinerea (j)</i>														
<i>Scirpus cespitosus</i>	+	+	+	+	r	+	=							
<i>Scorzonera humilis</i>														
<i>Ulex minor</i>	2b-2	2b	2b	2b	2a	2a	=	2a-3	2a	2a	2a	1	2a	↗
<i>Sphagnum sp</i>														
<i>Cladonia sp</i>	+	+		1	r	r	=							
<i>Leucobryum glaucum</i>														
<i>Hypnum ericetorum</i>				+	r									
Richesse phanérogamique	9	8	9	9	10	8	↘	5	6	6	6	5	5	=

2. Le Haut-bois, Lessay

Propriétaire	Commune de Lessay	
Gestionnaire	ONF	
Plan de gestion	Non	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un secteur de landes mésophiles à méso-hygrophiles envahi par les pins maritimes et la molinie. - Favoriser le retour des bruyères et autres landicoles, notamment les petites communautés végétales vivant dans les chemins de lande (cicendie filiforme, radiole faux-lin...). 	
Travaux réalisés	Mars 2001	<ul style="list-style-type: none"> o Fauche, mise en balle et exportation. o Eclaircie dans le boisement de pin maritime o Evacuation des produits de coupe
	2007	Broyage mécanique d'une zone de fourrés à ajoncs (500 m ²), dans le prolongement
Protocole de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux initial, avant travaux. - Relevé global de la végétation dans les trois secteurs concernés (tous les deux ans) 	



23/04/2023 – lande du haut bois en cours de fermeture : développement d'*Ulex europaeus*, *Pinus pinaster*

Ce site n'est plus suivi car pour le moment aucune action de gestion n'a été réalisée depuis 2007. **Des travaux d'entretien de lande** sont prévus dans le cadre d'un contrat Natura 2000 qui sera déposé en 2024.

3. RBD de La Feuillie

Propriétaire	Commune de La Feuillie
Gestionnaire	ONF
Plan de gestion	Oui
Travaux réalisés et suivis	
1999	<ul style="list-style-type: none"> o Coupe de ligneux (pins maritimes, saules) et de touradons de molinie, avec exportation o Etrépage de deux secteurs tourbeux
2007-2011	Contrat Natura 2000 : création de clairières et entretien des pare-feu et des clairières existantes
2012-2016	Contrat Natura 2000 : restauration d'une station de <i>Luronium natans</i> et entretien de landes humides (pare-feux / clairières)
2016-2020	Contrat Natura 2000 : Entretien des pare-feux par broyage mécanique avec export + création d'un pare-feu pour connecter deux espaces ouverts (landes et tourbières)
Protocole de suivi	Relevé global de la végétation dans les deux secteurs concernés tous les 2 ans + suivi photo du pare-feu créé par l'ONF Suivi Andromède à feuilles de Polion, Lycopode inondé et Spiranthe d'été

Date du suivi : 11/07/2023

* **Placette de suivi α**

23 ans après les travaux d'étrépage, la végétation de cette placette d'étrépage retrouve un aspect de lande : augmentation du recouvrement de *Molinia caerulea*, *Calluna vulgaris*, *Erica tetralix* et baisse du recouvrement de *Rhynchospora fusca*. Un nouvel étrépage permettrait de rajeunir le milieu.

* **Placette de suivi β**

La végétation au sein de cette placette d'étrépage a peu évolué. Les sphaignes (*Sphagnum fallax*) sont toujours très abondantes. Deux nouvelles espèces sont apparues dans le relevé : *Calluna vulgaris* et *Pinus pinaster*. Aucun travaux n'est à prévoir pour le moment.



Placette α – 11/07/2023



Placette β – 11/07/2023

Tableau 9 : Suivi floristique de 2 placettes d'étrépage – Forêt communale de La Feuillie de 2003 à 2023.

	α										β									
	21/7/03	4/8/04	26/7/06	31/7/10	11/07/13	16/7/15	7/7/17	4/8/20	11/7/23		21/7/03	4/8/04	26/7/06	31/7/10	11/07/13	16/7/15	7/7/17	4/8/20	11/7/23	
R phanérogame (en %)	75%	80%	80%	85%	85%	85%	75%	80%	80%			70%	50%	60%	50%	60%	60%	65%	80%	
R muscinal (en %)			30%	60%	70%	75%	85%	70%	95%			?	100%	95%	98%	98%	100%	95%	100%	
Hauteur (en cm)	10cm	0/15	0/25	15/30	5/15/40	5/15/50	25/50	20/70	40			10	5/15	10/20	10/20/40	5/25/50	10/20/40	10/20/50	30	
<i>Anagallis tenella</i>	+	+										+								
<i>Betula pubescens (j)</i>												+		i						
<i>Calluna vulgaris</i>	+	+	+	+	1	1	+	1	2	↗	+	+	+	+	+	+			+	+
<i>Carex demissa</i>												+	+	+						
<i>Carex nigra</i>					+	+	1		r	+					1-3	1-3	+			
<i>Carex panicea</i>	+	+			r	r					+	+		+	+					
<i>Carum verticillatum</i>														i						
<i>Cirsium dissectum</i>											+	+	+	1-1	+	+	+			
<i>Danthonia decumbens</i>	+	+																		
<i>Deschampsia setacea</i>	+	+									1.1	2.2	1.2							
<i>Drosera intermedia</i>	+	+	+	+	+	r					1.2	1.2		+	1-3	r	+	+		-
<i>Eleocharis multicaulis</i>	3.3	3.3	2.2	2-2	2a-2	3-3	2b-3	2a	2b	↗	4.4	4.4	4.4	3-4	3-4	3-4	3	3	4	↗
<i>Erica tetralix</i>	1.2	1.3	2.2	2-2	3-3	3-3	2b-3	3	3	=	+	+	+	+	1-2	1-2		1	+	↘
<i>Frangula alnus</i>		+										+								
<i>Hypericum elodes</i>											+	+	+	1-1	+	+	+	+	+	=
<i>Juncus acutiflorus</i>	+	+	+	1	1	+	+	+	+	=		+			1-2	1-2	+	1	+	↘
<i>Juncus bufonius</i>		+									+	+								
<i>Juncus bulbosus</i>											1.2	1.2		+	+	r	1			
<i>Juncus conglomeratus</i>					r	r	+													
<i>Juncus effusus</i>	+																			
<i>Molinia caerulea</i>	2.2	2.2	2.2	3-4	3-4	3-4	3	4	4	=	1.1	2.2	3.3	3-3	3-3	3-3	3	3	3	=
<i>Pinus pinaster</i>	+	+	+	+(10)	+(15)	+(25)	+	1	1	=				+	r	i			r	+
<i>Potentilla erecta</i>													+	+						
<i>Quercus robur</i>		+																		
<i>Ranunculus flammula</i>														+						
<i>Rhynchospora fusca</i>	4.4	4.4	4.4	3-4	3-4	2b-4	3	r	r	=	2.3	2.3	2.2	2-2	2-2	r		1	+	↘
<i>Salix atrocinerea</i>	+	+		+(2)	+	+	+	+	+	=		+	+	+						
<i>Salix repens</i>	+	+		1-1	1	1	+	+	+	=		+	+	+						
<i>Spiranthes aestivalis</i>	+	+																		
<i>Ulex minor</i>	+	+	+																	
<i>Sphagnum sp.</i>	+	+	2-2	3-4	4-4	4-4					3.3	4.4	5.5	5-5	5-5					
<i>Sphagnum cuspidatum</i>							5	4 (sec)	4	=										
<i>Sphagnum compactum</i>																				
<i>Sphagnum fallax</i>																	5	5	5	=
Diversité phanérogame	17	19	9	10	13	13	11	9	10	↗	14	19	13	17	13	12	8	7	8	↗

4. Série écologique de St-Patrice-de-Claids

Propriétaire	Commune de St-Patrice-de-Claids
Gestionnaire	ONF
Travaux réalisés et suivis	
2001	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elargissement d'un pare-feu : coupe de ligneux (pins maritimes, saules) et broyage de la strate herbacée, avec exportation
2016/2020 (contrat N2000)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe de pins (2016/2017) au sein de la parcelle « pins bonzaïs » ○ Entretien par broyage mécanique avec exportation (2018) au sein de la parcelle « pins bonzaïs »
Protocole de suivi	- Relevé de la végétation + suivi photo tous les 2 ans

Date du suivi : non réalisé

5. Lande de la carrière, Muneville-le-Bingard

Ayant-droit du site (exploitation)	Société Nouvelle Entreprise Henri (carrière) –SNEH Eurovia
Gestionnaire	CPIE du Cotentin sous le couvert d'une convention tri-partite SNEH/Eurovia / CEN/ CPIE
Travaux réalisés et suivis	
1999	<ul style="list-style-type: none"> ○ Débroussaillage de landes hautes à ajonc d'Europe et de landes basses à molinie ou à callune ○ Coupe de ligneux (bouleaux, pins maritimes) avec exportation ○ Etrépage en milieu tourbeux
2001	<ul style="list-style-type: none"> ○ Débroussaillage de landes hautes à ajonc d'Europe ○ Création d'un seuil en aval de la station de Lycopode inondé et éclaircissement ciblé de la végétation autour des pieds de Lycopode ○ Coupe de ligneux dans la tourbière active
2016 Chantier bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Débroussaillage manuel de fourrés d'ajonc d'Europe + exportation des produits ○ Etrépage dans un fossé ○ Etrépage en lande humide (stockage de produits de gestion)
Contrat N2000 2007/2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Débroussaillage manuel de fourrés d'ajonc d'Europe + exportation des produits ○ Broyage mécanique avec exportation de lande & tourbière ○ Coupe de ligneux en tourbière acide ○ Etrépages dans un fossé
Contrat N2000 2018/2022	<ul style="list-style-type: none"> ○ Broyage de la végétation ○ Coupe de ligneux ○ Etrépages ○ Création de dépressions humides
Protocole de suivi	Relevés de la végétation dans 9 carrés permanents Comptage des individus de Lycopode inondé

Date du suivi : non réalisé

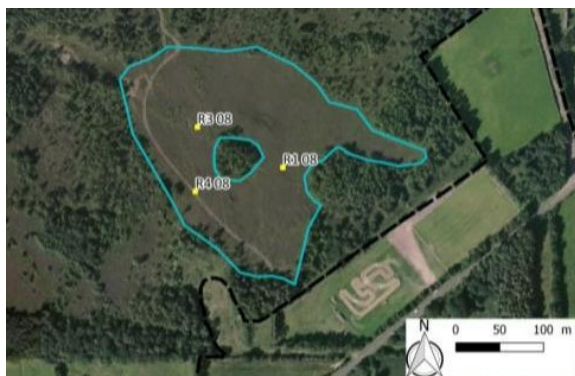
La station à Lycopode était par ailleurs sous l'eau – cf. photo ci-dessous.



Station à Lycopode – lande de la carrière – juillet 2023.

6. Lande communale de Muneville-le-Bingard

Propriétaire	Commune de Muneville-le-Bingard	
Gestionnaire	commune de Muneville-le-Bingard	
Travaux réalisés	2007/2011	<ul style="list-style-type: none"> ○ Secteur 1 (3,1 ha) : coupe de pins maritime + broyage + exportation (2009/2010) ○ Secteur 2 (1,9 ha) : coupe de pins maritime + broyage + exportation (2007/2008)
	2012/2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe de pin maritime avec export (1,9 ha)
Protocoles de suivi	3 carrés permanents jusqu'en 2018 Suivi photos à partir de 2019	



Secteur 1



Secteur 2

Depuis quelques années, les résineux se développent au sein de ces deux secteurs. Des travaux de coupe ou d'arrachage sont à programmer afin de contrôler les pins maritimes. Un broyage avec exportation pourrait être également envisagé dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Pour le moment, la commune ne souhaite pas engager de travaux.

7. Forêt communale de Pirou

Propriétaire	Commune de Pirou
Gestionnaire	ONF
Travaux réalisés	
2010/2014	Création de clairières dans la RBD : coupe de pins maritime (dans le cadre de l'exploitation forestière) + broyage + exportation – 1,9 ha
2011/2015	Etrépages et comblement d'un drain
2016/2020	Entretien par broyage mécanique avec export des secteurs réouverts
Protocoles de suivi	5 carrés permanents



Date du suivi : 11/07/23

BROYAGE MÉCANIQUE AVEC EXPORT / CRÉATION DE CLAIRIÈRES

Un entretien par broyage mécanique avec export a été réalisé à l'automne 2018 afin de maintenir ces clairières en bon état de conservation.

❖ **C1 – lande hygrophile à *Erica tetralix***

Végétation avant le broyage : lande hygrophile, faciès à *Calluna vulgaris* et *Molinia caerulea*

N+5 après les travaux de broyage avec export, la clairière correspond à une lande humide à *Erica tetralix* en bon état de conservation. Le recouvrement d'*Erica tetralix* et *Calluna vulgaris* a augmenté ce qui met en avant la réussite des travaux de gestion.



C1 - juillet 2023

❖ **C7 – lande méso-hygrophile à *Erica cinerea* et *Erica tetralix***

Végétation avant le broyage : lande méso-hygrophile, faciès à *Molinia caerulea*

Le recouvrement d'*Erica tetralix* augmenté ; celui de *Molinia caerulea* a régressé ce qui met en évidence la réussite des travaux de broyage. Cependant, les espèces indicatrices de la dynamique du milieu sont toujours présentes et sont à surveiller (*Fragula alnus*, *Ulex europaeus*, *Betula pubescens*, *Lonicera periclymenum*).



C7 - juillet 2023

Conclusion : 5 ans après les travaux de broyage mécanique, le milieu reste ouvert et fonctionnel.

ÉTRÉPAGES

Une végétation amphibie s'est développée au sein des trois placettes d'étrépage. Le cortège floristique est dominé par *Eleocharis multicaulis* et *Sphagnum cuspidatum*. Cette végétation peut être rattachée à la sous-association : *Eleocharitetum multicaulis sphagnetosum auriculati* (code Natura 2000 : **3110-1** - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*).



E1 – juillet 2023



E2 – juillet 2023

pas de photos

E3 – juillet 2023

E1 : une espèce a disparu du cortège : *Hypericum elodes*. Le recouvrement de *Molinia caerulea* continue d'augmenter.

E2 : peu d'évolution. Le recouvrement de *Molinia caerulea* continue d'augmenter.

E3 : trois espèces sont apparues : *Hydrocotyle vulgaris*, *Ranunculus flammula* et *Frangula alnus* (espèce indicatrice de la dynamique du milieu). Le recouvrement a augmenté pour *Eleocharis multicaulis*.

Conclusion : le recouvrement de *Molinia caerulea* a augmenté au sein de deux placettes (E1 et E2) et reste stable au sein de la placette E3. Des travaux d'étrépage pourraient être envisagés afin de contrôler *Molinia caerulea*.

Tableau 10 : Suivi floristique – clairières – Forêt communale de Pirou de 2016 à 2023.

2010 : état des lieux.

N° relevé	C1								C7							
	Coordonnées (Lambert 93)								Coordonnées (Lambert 93)							
Date	2/8/10	4/8/16	7/7/17	9/7/18	31/7/19	4/8/20	11/7/23		2/8/10	4/8/16	7/7/17	9/7/18	31/7/19	4/8/20	11/7/23	
Recouvrement (%)	95%	80%	90%	95%	80%	90%	90%		95%	85%	90%	90%	80%	85%	98%	
Recouvrement bryo-lichen (%)	10%	20%	25%	25%	25%	20%	20%		0	0%	0%	r	10%	10%	10%	
Hauteur (cm)	150 /80/15	5/30/50	5/30/50	5/40/60	10 cm	15	30 cm		190/80/15	5/35/100	5/40/120	4/40/50	10/20/60	10/20/90	40/100 cm	
<i>Betula pubescens</i>		r								1	1	2a-3	1	2a	2a	=
<i>Calluna vulgaris</i>	3-3	2b-3	2b-3	3-3	2b-3	2b	3	↗	+	2a-3	3-3	3-3	2a-3	3	3	=
<i>Castanea sativa</i>																
<i>Danthonia decumbens</i>																
<i>Drosera intermedia</i>		r	+	+												
<i>Eleocharis multicaulis</i>		1-2	r	r		1		-								
<i>Erica cinerea</i>	+	+	r	r	r	r		-	2-3	3-3	3-3	3-3	2a-3	3	3	=
<i>Erica tetralix</i>	2-3	4-3	4-3	4-3	2a-3	3	5	↗	1-1	2b-3	3-3	3-3	2a-3	2b	3	↗
<i>Eriophorum angustifolium</i>																
<i>Frangula alnus</i>	+	r		r					1-1	2a-3	2b-3	2b-3	2a-3	2b	2b	=
<i>Juncus effusus</i>																
<i>Lonicera periclymenum</i>									1-1	+	+	+	r	r	2a	↗
<i>Molinia caerulea</i>	5-5	3-4	3-4	3-4	4-4	3	3	=	5-5	3-4	3-4	3-4	3-4	3	+	↘
<i>Pinus pinaster</i>	+(4)	r	+	+	r	r	r	=	+(6)	1	1	2a-3		r		
<i>Polygala serpyllifolia</i>																
<i>Quercus robur (j)</i>				i	r	r	r	=	+	+			i	r	r	=
<i>Ranunculus flammula</i>																
<i>Rubus sp.</i>										+	+	+	+	+	+	=
<i>Rhynchospora fusca</i>				r												
<i>Salix atrocinerea</i>	+	+	+	r	r		r	+								
<i>Salix repens</i>	+	+	r	r	r	+		-								
<i>Ulex minor</i>	2-3	r	+		r	+	+	=	2-3	+	2a-3	2a-3	1	1	1	=
<i>Ulex europaeus</i>									2-2	+	2a-3	2a-3	1	1	2a	↗
<i>Sphagnum subnitens</i>	1-1	2b	2b	2b	2b (sec)	2a (sec)	2a	=	-							
Diversité phanérogamique	9	12	10	12	9	9	7	↘	11	12	11	11	11	12	11	↘

Tableau 11 : Suivi floristique – étrépages – Forêt communale de Pirou de 2017 à 2023.

2011 : état des lieux.

N° relevé	E1						E2						E3					
Coordonnées (L93)	X : 368951,02 Y : 6905443,59						X : 368963,04 Y : 6905379,37						X : 368793,19 Y : 6905452,44					
Surface	80 m ²						44 m ²						81 m ²					
Date	24/8/11	7/7/17	9/7/18	31/7/19	4/8/20	11/7/23	24/8/11	7/7/17	9/7/18	31/7/19	4/8/20	11/7/23	24/8/11	7/7/17	9/7/18	31/7/19	04/08/20	11/7/23
R total	100%	100	100	100	100		100%	85	85	90	90	95%	100%	100%	100	100	100	100%
R phanérogamique	100%	40%	40%	50%	50%		100%	70%	65%	65%	65%	70%	100%	60%	60	60	65	70%
R bryo-lichénique	40%	100%	100%	90%	90%		20%	75%	80%	80%	80%	95%	40%	100%	100	95 (sec)	95	95%
Hauteur (cm)		10/25/60	10/25/60	3/10/25	10/30			5/25/60	5/25/50	20/50	15/40				10/25/60	10/25	10/25	20
Hauteur eau (cm)	0	0	0	0	0		0	0	0	0			0		0	0	0	
<i>Calluna vulgaris</i>	+						3						2b					
<i>Drosera intermedia</i>								+	R(2)	r(15)	r	+	=	+	+ (10)		r	r
<i>Eleocharis multicaulis</i>	2	2b-3	3	3	3	4 ↗		2a-3	3	3	3	3	=	3-3	4-3	3-3	3	4
<i>Eleocharis palustris</i>	r																	
<i>Erica tetralix</i>	+						2b	+	r	+	+	+	=	2a	+	+	+	+
<i>Erio. angustifolium</i>								+	+	+	+	+	=	2a	2a	2a	2a	1
<i>Frangula alnus</i>	i							r										r
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		1	2a	2a	2a	1 ↘											r	r
<i>Hypericum elodes</i>		1	+	r	+	-												
<i>Juncus acutiflorus</i>	2b	+	+	+	+	r ↘												
<i>Juncus bulbosus</i>			+	+	r			1	1								r	
<i>Molinia caerulea</i>	5	1	1	2a	2b	3 ↗	4	2a-3	2a	3	3	4	↗	4	+	1	2a	3
<i>Pinus pinaster</i>							+			i				r				i
<i>Pot. polygonifolius</i>		+	+															r
<i>Potentilla erecta</i>																		
<i>Quercus robur</i>	r			r(2)														r
<i>Ranunculus flammula</i>															i			
<i>Salix atrocinerea</i>	r																	
<i>Ulex minor</i>							2a											
<i>Spha. cuspidatum</i>	3	5-5	5	5 (sec)	5	5 =	2b	5	4-4	5	5 (sec)	5	=	3	5-5	5-5	5-5 (sec)	5-5
Diversité phanérogamique	9	6	7	7	6	4 ↘	5	7	6	6	5	5 =	5	6	6	6	7	8 ↗

8. Lande privée, Pirou

Propriétaire	Privé
Travaux réalisés	
2020 (contrat Natura 2000)	Coupe de résineux et broyage de la végétation
Protocoles de suivi	Suivi photo

Pas suivi en 2023

9. Lande communale de Lessay (derrière le CPIE)

Propriétaire	Commune de Lessay
Travaux réalisés	
2019	Contrat Natura 2000 : coupe/export des pins + broyage/export de la végétation
2020	Contrat Natura 2000 : broyage/export de la végétation – 2 ^e passage
> 2020	Entretien par la commune
Protocoles de suivi	Suivi photo X L93 : 370961 Y L93 : 6910284

Cette lande, initialement colonisée par les pins maritimes, avait été restaurée par la commune de Lessay grâce à un contrat Natura 2000. En 2019, plusieurs travaux avaient été réalisés par l'association STEVE : coupe de Pin maritime et broyage mécanique de la végétation. Les produits avaient été exportés. A l'automne 2020, un second broyage de la végétation avait été réalisé. Par la suite, la commune de Lessay entretient régulièrement cet espace.



Juin 2018 – état des lieux



Novembre 2019 – broyage avec export

N+3 après les travaux de restauration, les bruyères (*Erica cinerea* et *Calluna vulgaris*) se sont développés et dominent le cortège ; le recouvrement de *Molinia caerulea* est faible. Les travaux ont été bénéfiques.



Février 2024 – N+5 après le 1^{er} passage. Passage réalisé par la commune en 2023

10. Lande communale de Vesly

Propriétaire	Commune de Vesly
Travaux réalisés	
2020	Fauche secteur 1
2021	Fauche secteur 2
2022	Fauche secteur 3
Protocoles de suivi	Suivi photo X L93 : 374718 Y L93 : 6911663

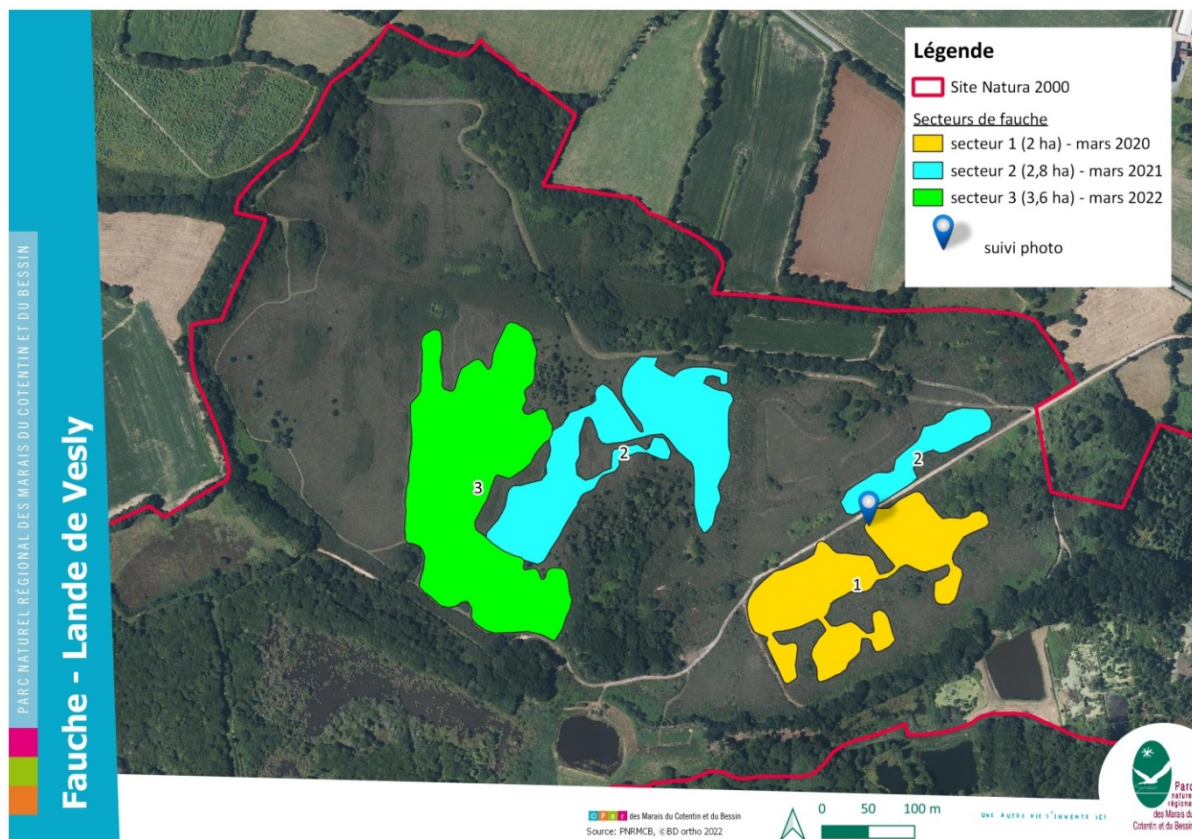


Figure 15 : localisation du suivi photo – lande de Vesly.



06/04/2020 – Fauche du secteur 1



06/04/2021 – N+1 après la fauche



25/03/2022 – N+2 après la fauche



16/02/2024 – N+4 après la fauche

La fauche a stimulé la pousse de *Molinia caerulea* les 2 premières années après la coupe. 4 ans après, la lande a repris un aspect moins prairial : *Molinia caerulea* a régressé. *Ulex minor*, *Erica cinerea*, *Calluna vulgaris* et *Erica tetralix* se sont développés. Ceci confirme la nécessité de laisser un pas de temps de 4-6 ans entre les fauches au sein des landes.

11. Havre de Saint-Germain

Propriétaire	Etat - DPM
Travaux réalisés	
2022	Extraction de tangué – placette 1 et 2
2023	Extraction de tangué – placette 2 et 3
Protocoles de suivi	Suivi photo

Les prélèvements de tangué ont été réalisés au sein d'une prairie du haut schorre à Chiendent maritime. N+1 après les travaux d'extraction de tangué, plusieurs espèces pionnières ont colonisés la vase mise à nue : *Salicornia sp.*, *Sueda maritima* et *Aster tripolium*. Le recouvrement est assez important (60% à 70%).



Placette 1 – 05/09/23



Placette 2 – 05/09/23

PERSPECTIVES 2024

↳ Contractualisation

- Contrats Natura 2000

En 2024, la Région Normandie lancera deux appels à projets : un premier au printemps et un second à l'automne. Nouveauté : le contrat peut aller de 1 à 5 ans selon les besoins. Plusieurs propriétaires / gestionnaires comptent déposer un contrat lors du 1^{er} appel à projet.

- MAEC

En 2024, les agriculteurs qui n'ont pas engagé de MAEC en 2023 pourront déposer leur demande avant le 15 mai 2024. Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin et le CPIE accompagneront les agriculteurs pour le montage des dossiers : choix des mesures, définition du plan de gestion, diagnostic agro-écologique, ... Les bénéficiaires des MAEC devront suivre une formation obligatoire au cours des deux premières années de souscription.

↳ Etudes, suivis scientifiques

- Suivi des travaux de gestion

Un suivi floristique et photographique des placettes existantes sera réalisé, et, si besoin, de nouvelles placettes viendront compléter le réseau existant (dans le cas de travaux récents).

- Suivi des espèces d'intérêt communautaire : Flûteau nageant et Triton crêté.

- Analyse de l'évolution des autres milieux.

Le CPIE poursuivra l'analyse de l'évolution des milieux (landes, prairies, dunes, ...).

- Autres études / suivis (hors animation Natura 2000) :

- Poursuite des études hydrologiques au sein de la vallée de l'Ay. Une étude similaire est également envisagée sur la RNN de la Tourbière de Mathon.
- Suivi « Azuré des Mouillères » dans le cadre du projet Sentinelles du climat en Normandie.
- Etude chiroptères sur la RBD La Feuille : pour pallier au manque de données chiroptères sur la RBD de la Feuillie, l'ONF a sollicité le GMN pour réaliser une étude chauve-souris sur cette réserve. Cette étude viendra alimenter les données déjà collectées sur le site Natura 2000 (protocole VIGIE chiro, inventaires, etc.).

↳ COFIL

Le COFIL se réunira au printemps 2024 afin dans le cadre de la révision du Docob.

↳ Communication

- Rédaction d'articles sur Natura 2000 dans les bulletins municipaux (ou autres supports).

➔ Usage des produits phytosanitaires au sein des sites Natura 2000

Suite à la demande du conseil d'Etat de réduire ou réglementer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000, une carte de sensibilité a été produite faisant ressortir le site Natura 2000 « havre de St-Germain et Landes de Lessay ». Pour ne pas devoir réglementer l'usage des produits phytosanitaires sur un site Natura 2000, il doit justifier d'un taux de plus de 80% de la SAU en MAEC ce qui n'est pas le cas sur le site des landes de Lessay (70% de la SAU). Au sein du site des landes de Lessay, l'utilisation des pesticides n'est pas une réelle problématique car peu de parcelles sont concernées. La DDTM devra en 2024, en lien avec l'animateur, étudier cette requête.

➔ Révision du Docob

En 2024, la révision du Docob sera lancée selon le calendrier ci-dessous.

Avril / Juin 2024	Juillet / décembre 2024	Janvier / juillet 2025
<ul style="list-style-type: none"> → Evaluation de la mise en œuvre du Docob 2009-2023 → Actualisation des diagnostics socio-économique et écologique → Analyse de l'évolution des milieux et des espèces → Définition des enjeux <p>=> Partage auprès des acteurs locaux via un processus de concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Définition des actions et des indicateurs de suivi → Mise à jour : <ul style="list-style-type: none"> - des cahiers des charges des contrats Natura 2000 - de la charte Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise à disposition des documents de travail auprès des acteurs → Rédaction d'un projet de Docob
<div style="border: 1px solid green; padding: 5px; display: inline-block;"> Validation de l'état des lieux et des enjeux en COPIL </div>		<div style="border: 1px solid green; padding: 5px; display: inline-block;"> Validation du docob en COPIL </div>